# L'ABEILLE.
JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.
Abonnement, quotidien......$12 } payable d'avance.
Do. trois fois par semaine, $10 }
NOUVELLE-ORLEANS:
MERCREDI MATIN, 28 OCTOBRE 1840.


## CANDIDATS WHIGS
choisis par la Convention Nationale.

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS,
## WILLIAM H. HARRISON
DE L'OHIO.

POUR VICE-PRESIDENT DES ETATS UNIS
## JOHN TYLER,
DE LA VIRGINIE.

POUR GOUVERNEUR:
## HENRY JOHNSON.
*Sujet à la décision de la Convention des Whigs de l'Etat.*

### TICKET WHIG ELECTORAL POUR LA LOUISIANE.
1er. District—WM. DE BUYS, d'Orléans.
2d. District—JOSEPH BERNARD, d'Est-Bâton-Rouge.
3me. District—LŒUFFROY BARRAS, de La Fourche.
4me. District—JACQUES DUPRÉ, de St. Landry.
5me. District—SETH LEWIS, des Rapides.

La malle du Nord a manqué hier au delà de Charleston. Cela est d'autant plus fâcheux que l'*Acadia* et le *Président* sont arrivés, le premier à Boston, le second à New-York. Un passager arrivé à Charleston par la voie de Portsmouth, a donné au *Courrier* de Charleston quelques unes des nouvelles reçues par les navires à vapeur; malheureusement ces nouvelles sont incomplètes et sans suite. Voici ce que dit le *Courrier*:

"Il y a peu ou point de changement dans les prix du coton. Les ventes de la dernière semaine se sont élevées à environ 30,000 balles; mais presque toutes ces ventes se sont opérées en échange de marchandises pour l'importation. Il y avait tendance à la baisse. Les affaires des districts manufacturiers sont aussi dans une assez triste condition."

"La question de paix et de guerre est toujours un sujet de discussions fort vives, et les préparatifs pour se mettre en mesure contre cette dernière alternative, continuent avec une activité sans égale; aussi les fonds anglais et français ont encore baissé."

"On assure que Beyrout a été détruite par les forces navales des puissances alliées."

"Le Roi de Hollande a abdiqué la couronne en faveur de son fils, le prince d'Orange."

"La princesse Augusta, tante de la Reine d'Angleterre est morte."

"Le *Président* a mis 18 jours pour venir de Liverpool à New-York, tandis que l'*Acadia* a fait sa traversée jusqu'à Boston en 12 jours et 17 heures."

### ELECTIONS—OHIO.
Nous avons donné hier les retours de 30 comtés qui donnent aux Whigs une majorité de 9827 voix, ce qui leur constitue un gain de 13,882 voix sur 1838. La *Chronicle* d'Augusta, nous apporte les retours de vingt nouveaux Comtés, et nous donne plus que jamais la certitude que la majorité de Corwin sera considérable.

Les trente Comtés d'hier donnaient 9827 voix de majorité; sur les vingt comtés dont nous connaissons aujourd'hui les résultats, onze ont voté pour le candidat whig et augmentent sa majorité de 2451 voix. Le gain total des whigs est aujourd'hui dans l'Ohio de 17,281 voix.

### GEORGIE.
Nous avons enfin les retours complets et officiels des élections de la Georgie, et nous nous empressons de les donner.

| | |
|---|---|
| Ticket Whig. | |
| Dawson, | 39,619 |
| Nesbit, | 39,399 |
| Habersham, | 39,371 |
| Warren, | 39,268 |
| Alford, | 39,295 |
| Gamble, | 39,264 |
| King, | 39,297 |
| Foster, | 39,256 |
| Merriwether, | 39,141 |
| Ticket Locofoco. | |
| Cooper, | 35,569 |
| Colquitt, | 35,562 |
| Black, | 35,495 |
| Lumpkin, | 35,417 |
| Campbell, | 35,379 |
| Pooler, | 35,360 |
| Hilyer, | 35,357 |
| Iverson, | 35,311 |
| Patterson, | 35,311 |

### PHILADELPHIE.
On lit dans le *National Gazette*, qui d'ordinaire est bien renseigné sur de pareils sujets: "Il est maintenant certain, et nous annonçons ce fait avec grand plaisir, que les arrangements entre les banques de Philadelphie pour une reprise générale de paiemens en espèces le 15 janvier prochain, jour fixé par la Législature, sont en bonne voie et que sans aucun doute ils seront terminés sous peu de jours.

Le *Public Ledger* ajoute à ce qui précède: "Pour confirmer cette nouvelle, on assure que la Banque des Etats-Unis a soumis aux banques qui viennent à son aide un état de ses ressources et qu'elles ont été pleinement satisfaites de sa solvabilité et de l'actif avec lequel elle peut faire face à tous ses engagements."

### DIALOGUES POLITIQUES.
*Un démocrate et un loco foco.*

*Dém.*—Eh! bien, comment vont les affaires?

*Loco.*—Mais.... assez bien

*Dém.*—Comment *assez bien!* Il me semble que la détresse est générale!

*Loco.*—La détresse est le grand cri de ralliement de l'opposition; mais le fait est qu'on ne souffre pas plus qu'autrefois, moins peut-être.

*Dém.*—Alors vous allez me payer sur l'heure ce que vous me devez. Chaque fois qu'on a réclamé le paiement de cette dette, vous avez prétexté que la détresse publique ne vous permettait pas de le faire; maintenant vous niez la détresse! Soyez au moins conséquent avec vous même.

*Loco.*—De grâce ne vous emportez pas; nous sommes de vieilles connaissances et je puis vous parler franchement. Le mot d'ordre est donné de nier la détresse publique et j'ai dû m'y conformer. Je sais bien, comme vous, que c'est nier la lumière du soleil; mais que voulez-vous? deux de mes parents sont fonctionnaires et je fais tout ce qui dépend de moi pour maintenir l'administration d'où dépendent leurs places. Je travaille en réalité bien moins pour Van Buren que pour mes parens. N'était-ce cette considération je ne défendrais pas le pouvoir, car il m'en coûte pour cela plus que vous ne pensez. Ah! mes parents n'apprécieront jamais assez le sacrifice que je fais pour eux!.... Mais voici l'un d'eux qui arrive. Je vous laisse avec lui.

*Dém.*—Votre parent prétend qu'il n'y a ni misère, ni détresse et que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Je pense que vous partagez son opinion, cela va sans dire?

*Le Fonctionnaire*—Certainement.

*Dém.*—Je comprends que vous trouviez tout bien; vous avez une place qui vous occupe peu et qui est bien rétribuée. Naturellement plus la misère est grande, plus vous gagnez; car toute diminution dans le prix des choses équivaut à une augmentation de vos appointemens.

*Fonc.*—Mais en supposant qu'il y eut réellement quelque misère parmi le peuple, à qui la faute si ce n'est à l'opposition?

*Dém.*—Permettez. Depuis quand votre parti est-il au pouvoir?

*Fonc.*—Depuis 1829; mais pourquoi cette question.

*Dém.*—Parceque tous nos malheurs nous sont venus depuis cette époque; et que comme il n'y a eu depuis lors ni guerres, ni famine, ni fléau du ciel d'aucune espèce, il faut bien attribuer la détresse qui nous dévore à votre parti, car vous savez qu'il ne peut y avoir d'effet sans cause. Et en effet il suffit d'un léger examen pour voir que la crise et ses suites déplorables sont la conséquence inévitable des mesures financières de l'administration.

*Fonc.*—La crise est due à l'action désordonnée des banques, à la surexcitation du commerce et de l'industrie, et à la rage des spéculations et non au gouvernement.

*Démo.*—Votre conclusion manque de justesse: si vous admettez que la crise est due à l'action "désordonnée des banques, à la surexcitation du commerce et de l'industrie et à la rage des spéculations," comme vous le dites, vous serez forcé de convenir que c'est le gouvernement qui est la cause première de la crise; car c'est le gouvernement qui a produit cette surexcitation industrielle à laquelle vous attribuez la crise. En un mot le gouvernement a causé la cause du mal.

En 1832 le gouvernement refusa de renouveler la charte de la Banque des Etats Unis, le seul frein qui existât contre l'extravagance des banques locales, aussi le nombre de ces Banques fut il rapidement porté de 300 à 900. Or, cette augmentation excessive du nombre des banques aurait-elle eu lieu si le gouvernement n'avait frappé de son veto la loi qui renouvelait la charte de la Banque des Etats Unis? évidemment non.

Peu après, le gouvernement retira illégalement les dépôts de la Banque des Etats Unis pour les donner à quelques banques de faveur, et afin de populariser cette mesure illégale de "retrait des dépôts," on recommanda aux banques dépositaires de prêter libéralement.

Ainsi le gouvernement a d'abord augmenté dans la proportion d'environ 3 à 8 le nombre des banques, en refusant d'approuver le bill donnant une nouvelle charte à la Banque des Etats Unis. Puis il a recommandé à ses banques favorites (*Pet Banks*) de prêter libéralement. C'est à dire qu'il a fait émettre un capital hors de toute proportion avec les besoins du pays et que naturellement ce capital a dû chercher de l'emploi, non plus dans les voies ordinaires du commerce et de l'industrie, mais dans les [illegible] de la spéculation.

Ainsi le gouvernement s'est fait agent provocateur; il a créé des masses de papier monnaie, il a offert des capitaux à pleines mains, et l'on a cédé à la tentation en les prenant. Et ce même gouvernement vient dire: *Pourquoi avez vous emprunté?* Il a poussé à la spéculation en nous en donnant le premier l'exemple et en mettant dans notre main de l'argent pour [illegible], et puis il vient nous demander: *Pourquoi avez vous spéculé?*

Vous le voyez, monsieur, le gouvernement général a causé lui même, lui seul, la surexcitation commerciale et la rage de spéculations de 1836, et donc c'est lui qui a causé la crise, l'épouvantable crise de 1837, donc c'est lui qui est la cause de tous nos maux.

*Fonc.*—C'est toujours votre conclusion: vous rendez le gouvernement responsable de tout. Pourquoi ne le rendez vous pas aussi responsable de la pluie qui tombe ou du vent qui souffle?

*Démo*—Plaisanter n'est pas répondre, monsieur; si mon raisonnement est faux, prouvez le; s'il est juste et que les devoirs de votre place ne vous permettent pas d'en convenir, taisez-vous.

*Fonc.*—Au revoir.

### LE GRAND ARISTOCRATICO-DEMOCRATE.
*"Le vice et la pauvreté se tiennent par la main."* (Opinion de Martin Van Buren manifestée dans la convention de New York, quelques jours après avoir fait assurer aux nègres le droit de suffrage.)

Il a fait passer, contrairement à l'opinion publique, le bill de la sous-trésorerie qui a pour but d'enrichir le riche et d'appauvrir le pauvre.

A la simplicité républicaine des autres présidents, il a substitué le faste des cours de la vieille Europe.

Pour tout dire en un mot, M. Van Buren a toute sa vie singé l'aristocratie anglaise, la plus orgueilleuse de toutes les aristocraties.

Nous engageons les partisans de l'*Anglomanie* à voter pour Van Buren. Les journaux anglais du Canada chantent ses louanges exactement comme ceux qui sont à sa solde; tandis qu'ils (les journaux anglais du Canada) traînent le général Harrison dans la boue exactement comme ceux de l'administration.

Les anglais ne pardonneront jamais au général Harrison de les avoir battus et, qui plus est, de leur avoir pris une armée, pendant la dernière guerre.

### EXTERIEUR.
### TEXAS.
Par l'arrivée du navire à vapeur *Savannah*, nous avons reçu des journaux de Galveston jusqu'au 22 courant. Le congrès doit s'assembler le premier lundi de novembre. On regarde comme impopulaire le plan du général Houston tendant à organiser une conscription. Les dépenses pour l'armée de mer s'élèvent à $571,879 50 cts. Le *Courrier* de Galveston dit que les temps sont durs et qu'il n'y a ni argent, ni nouvelles politiques en circulation.

Onze journaux se publient au Texas: tous excepté *Austin City Gazette* pensent qu'il est nécessaire d'envoyer la marine, avec des ordres positifs pour forcer le Mexique à reconnaître l'Indépendance du Texas. Le seul moyen, disent-ils, de réussir dans les circonstances actuelles. Nous lisons dans le *Courrier* de Galveston du 20 de ce mois, ce qui suit:

*Extrait d'une lettre émanée d'une personne qui se trouve près de l'armée des fédéralistes.*

La Villa de los Jacales, 23 sept. 1840.

Monsieur,

Un exprès arrivé hier du quartier général de l'armée fédéraliste à Montérey, apporte la nouvelle que le général Urrea était à 12 milles de Mexico et qu'il s'attendait à être attaqué par les soldats de Bustamente et de Santa Anna, qui se sont réunis afin de soutenir le centralisme.

La flotte texienne s'est rendue à Yucatan, elle a été reçue avec les marques les plus vives d'amitié; tout le port était illuminé, et une des plus belles fêtes que l'on ait jamais vue dans le pays, a été donnée aux officiers texiens à Campêche. Les fédéralistes de Yucatan et de Campêche désirent vivement former une alliance avec le Texas.

Le colonel Jordan a envoyé il y a quelques jours un exprès au général Canales, de se porter avec toutes ses troupes sur le Rio Grande; que le gen. Reyes était à 30 milles de lui et qu'il avait pris toutes les dispositions pour l'attaquer d'après les ordres du général Arista, mais qu'il avait pris une position telle qu'il était impossible au gen. Reyes d'effectuer cette attaque.

Canalès est déterminé à attaquer lui même Reyes, aussitôt qu'il lui aura été possible de se joindre au col. Jordan; ce qu'il espère faire d'ici à peu de jours. Ses forces s'élèvent à environ 400 américains et 600 mexicains.

Le gen Reyes avance, d'après ce qu'il tient de Gomez Farias président actuel du Mexique, que l'Indépendance du Texas ne serait pas reconnue avant six mois par le Mexique.

J'ai une lettre de Monterey d'un de mes amis particulier qui me dit la même chose; à cet égard, je reçois à l'instant une lettre de Mexico, je n'ai pas le temps de vous en donner tous les détails, je puis seulement vous dire que le temps est près de se terminer, vous n'avez de chance de succès qu'en cas de défaite du gen. Urrea.

### VARIÉTÉS.
Alexandre Dumas vient de publier un nouvel ouvrage, intitulé les Stuarts. Ce livre est tout à la fois plus et moins qu'une histoire; l'auteur y a mis l'imagination, la verve et surtout le sentiment dramatique qui le distingue. Les Annales des Stuarts comme les comprend M. Dumas ont tout à la fois l'allure d'un drame et le caractère attachant d'un roman. On pourra en juger par le fragment suivant:

### UN EPISODE DE LA VIE DE MARIE STUART.
Dès les premiers jours de son mariage, la reine avait pu juger à quel homme frivole et inconsidéré elle avait, sur des apparences trompeuses, confié le bonheur de toute sa vie. Darnley était [illegible] que méchant il était faible, irrésolu et emporté, de sorte que, manquant de la persistance et de la dissimulation nécessaires pour arriver à son but, il s'égarait par des brutalités ou des surprises. Pour le moment, celui qu'il ambitionnait était d'obtenir la couronne matrimoniale que Marie avait accordée à François II; car, tant qu'il n'était pas revêtu de cette dignité, que Marie seule pouvait lui accorder, il n'était pas le roi, mais seulement le mari de la reine. Or, après l'épreuve qu'elle avait déjà faite de son caractère, Marie était résolue de ne céder à ses désirs sous aucun prétexte.

Darnley, qui dans sa mobilité éternelle, ne pouvait comprendre chez les autres une résolution ferme et arrêtée, chercha, non point dans Marie elle même, mais dans les personnes qui l'entouraient, la cause de ses refus; il lui parut alors que l'homme le plus intéressé à ce qu'il n'obtînt pas cette couronne matrimoniale, objet de tous ses désirs, était Rizzio, qui, ayant vu tomber autour de lui toutes les influences, et ayant conservé la sienne, devait naturellement craindre encore plus celle d'un mari que celle d'un demi frère. Il considéra donc dès ce moment Rizzio comme le seul obstacle qui s'opposât à ce qu'il fût véritablement roi, et résolut de s'en défaire.

Il ne fut pas difficile à Darnley, en cette occasion, de trouver une meurtrière sympathie dans ceux-là mêmes qui entouraient le trône. Les nobles n'avaient pas vu sans une profonde jalousie un simple serviteur comme l'était Rizzio arriver à la place de secrétaire intime de la reine. Ils n'avaient pas compris ou avaient fait semblant de ne pas comprendre les causes réelles de cette faveur, qui était d'abord la supériorité incontestable de Rizzio sur eux-mêmes, supériorité qui était si grande, que Marie eût été forcée, pour trouver l'équivalent de ce qu'il lui offrait, de chercher parmi les hommes les plus lettrés du clergé catholique, ce qui n'eût pas manqué de soulever contre elle tous ceux de la religion réformée, qui eussent vu dans ce choix de la reine, une nouvelle preuve de son antipathie pour le culte nouveau. Tous regardaient donc Rizzio comme un parvenu et non pas comme un homme de mérite déplacé par erreur de naissance et remis dans la position qui lui convenait par une espèce de remords de la fortune. D'ailleurs on voulait perdre la reine, et tant que Rizzio existait, la chose, grâce aux bons conseils qu'il en recevait, devenait à peu près impossible. La mort du secrétaire fut donc résolue.

Les deux principaux complices de toute cette affaire furent donc, après Darnley, son premier instigateur, James Douglas, comte de Morton, chancelier du royaume, dont nous avons déjà parlé, non seulement comme d'un ami, mais encore comme d'une créature de Murray, et lord Ruthwen, oncle du roi par les femmes, seigneur issu d'une des plus nobles familles d'Ecosse, mais énervé par la débauche, et déjà pâle et fiévreux de la maladie mortelle qui devait le tuer dix-huit mois après l'époque où nous sommes arrivés, c'est-à-dire aux derniers jours de février 1566.

Morton et Ruthwen ne tardèrent pas à rassembler un nombre suffisant de complices; ces complices étaient le bâtard de Douglas, André Karrew et Lindsay; ils s'adjoignirent en outre, mais sans leur dire dans quel but, 150 soldats qui eurent ordre de se tenir prêts tous les soirs de sept à huit heures.

Vers le même temps, Rizzio reçut plusieurs avis par lesquels on lui disait de se tenir sur ses gardes, sa vie étant menacée, et surtout de se défier d'un certain bâtard. Rizzio répondit que depuis long-temps il avait fait le sacrifice de sa vie à sa position, et qu'il savait bien qu'un homme né dans une aussi basse condition qu'était la sienne ne s'élevait pas impunément au point où il était arrivé; que, quant au bâtard dont on lui parlait, et qu'il croyait être le comte de Murray, il saurait, tant qu'il vivrait, le tenir si loin de lui et de la reine, qu'il ne croyait pas que ni l'un ni l'autre eussent quelque chose à craindre.

Rizzio demeura donc, sinon dans la sécurité, du moins dans l'indifférence, et cela tandis que ses ennemis, déjà d'accord, sur son assassinat, ne discutaient plus que sur la manière dont il devait être mis à mort. Morton, fidèle aux traditions de son ancêtre, Douglas Attache Grelot, voulait que, comme les favoris de Jacques III au pont de Lauder, Rizzio fût arrêté, jugé et pendu, ce qu'en sa qualité de grand-chancelier du royaume il assurait ne devoir souffrir aucun retard; mais Darnley, qui, outre les autres reproches qu'il croyait avoir à adresser à Rizzio, le soupçonnait encore, et fort injustement selon toutes les probabilités, d'un commerce adultère avec la reine, insista pour qu'il fût assassiné sous les yeux de Marie, s'inquiétant peu des accidens qui, chez une femme enceinte de sept mois, pouvaient résulter d'un tel spectacle.

Quelques jours après, les nobles reçurent avis que Rizzio devait, le lendemain, qui était le 9 mars, souper chez la reine, avec la comtesse d'Argyle, Marie Seyton et quelques autres de ses femmes. Marie donnait effectivement de temps en temps ainsi quelques soupers intimes, dans lesquels elle laissait de côté tout l'appareil de sa royauté; heureuse quand elle pouvait, à l'exemple de son père, Jacques V, jouir quelques instans de cette liberté si douce à ceux qui sont constamment enchaînés par les règles de l'étiquette! Ces soupers ne se composaient ordinairement que de femmes, et Rizzio seul y était admis, grâce à son talent de musicien. Les conjurés n'avaient donc à craindre d'autre résistance que celle de la victime elle-même, et il était connu qu'en présence de la reine Rizzio, rendant justice à la bassesse de sa naissance, ne portait ni épée ni poignard.

Le 9 mars, vers six heures du soir, les cent cinquante soldats furent introduits dans le château par le roi lui même, qui se fit reconnaître de la sentinelle placée à l'une des portes, et les conduisit dans une cour intérieure, sur laquelle donnaient les fenêtres du cabinet de Marie Stuart. Arrivés là, ils se rangèrent sous un grand hangard, afin de n'être point vus, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver sans cette précaution, le parc étant couvert de neige.

Cette première disposition prise, Darnley revint trouver les seigneurs qui l'attendaient dans une salle basse, et, les faisant monter par un escalier tournant, il les conduisit jusque dans la chambre à coucher de la reine, qui était attenante au cabinet où soupaient les convives, et de laquelle on pouvait entendre tout ce qu'ils disaient; puis les laissa là, dans l'obscurité, en leur recommandant d'entrer seulement quand ils l'entendraient s'écrier: A moi! Douglas!

Il fit retour par un corridor, et, ouvrant une porte secrète, il entra dans le cabinet, et vint s'appuyer au dossier du fauteuil sur lequel était assise la reine.

Les trois personnes qui tournaient le dos à cette porte, et qui étaient Marie Stuart, Marie Seyton et Rizzio, n'avaient pu s'apercevoir le roi; mais les trois personnes qui lui faisaient la face étaient restées immobiles et muettes en le voyant paraître. La reine, en les voyant ainsi changer de maintien, se douta que quelque chose d'étrange se passait derrière elle, et, se retournant vivement, elle aperçut Darnley, le sourire sur les lèvres, mais si affreusement pâle, qu'elle prévit aussitôt que quelque chose de terrible allait se passer. En ce moment, et comme elle allait l'interroger sur sa présence inattendue, on entendit dans la salle voisine un pas lourd et traînant qui s'approchait de la tapisserie, qui, en se soulevant lentement, laissa voir lord Ruthwen, armé de toutes pièces, pâle comme un fantôme et tenant une épée nue à la main.

—Que voulez-vous, mylord? s'écria la reine, et que venez-vous faire chez moi armé ainsi? Avez-vous le délire, et faut-il que je vous plaigne ou que je vous pardonne?

Mais Ruthwen, sans répondre, étendit son bras armé vers Rizzio, et cela avec la lenteur d'un spectre, puis d'une voix sourde:

—Ce que je viens faire ici, Madame, répondit-il, je viens chercher cet homme!

—Cet homme! s'écria la reine en se rangeant derrière Rizzio, cet homme! et qu'en voulez-vous faire?

—*Giustizia! Giustizia!* se mit à crier Rizzio en se jetant à genoux derrière Marie, et en saisissant le bas de sa robe.

—A moi, Douglas! s'écria le roi.

Au même instant, Morton, Karrew, le bâtard de Douglas et Lindsay se précipitèrent dans le cabinet avec tant de violence, qu'ils renversèrent la table pour arriver plus tôt jusqu'à Rizzio, qui, espérant que le respect, dû à la reine le protégerait, se tenait toujours derrière elle. Marie, de son côté, faisait face aux meurtriers avec un calme et une majesté suprêmes; mais ils étaient trop avancés pour reculer, et André Karrew, lui mettant le poignard sur la poitrine, le menaça de la frapper si elle ne se retirait pas. Au même moment, Darnley la saisissant à bras le corps, l'enleva avec violence et sans aucun égard pour sa grossesse, tandis que le bâtard de Douglas accomplissait la prédiction fatale, arrachait le poignard qui était suspendu à la poitrine du roi et en frappa Rizzio. A ce premier coup, le malheureux tomba en jetant un cri; mais, se relevant aussitôt, il se traîne sur ses genoux du côté de la reine qui ne cessait de se débattre en criant: Grâce! grâce! Mais avant qu'il eût pu l'atteindre, tous se ruèrent sur lui, et tandis que les uns continuaient de frapper, les autres, le traînant par les pieds hors du cabinet, laissèrent sur le plancher cette longue traînée de sang qu'on voit encore aujourd'hui; puis, lorsqu'il fut dans la chambre à côté, chacun, s'animant l'un par l'autre, voulut frapper son coup, de sorte que l'on compta sur le cadavre cinquante-six blessures, dont plus de vingt étaient mortelles.

Pendant ce temps, Darnley tenait toujours la reine, qui, ne croyant pas encore Rizzio mort, ne cessait de crier grâce; lorsque enfin Ruthwen reparut, plus pâle encore que la première fois, et si faible, que sans pouvoir parler, il s'assit sur un fauteuil, répondant aux interrogations de Darnley par un signe de tête; et en lui montrant son poignard tout ensanglanté, qu'il remettait dans le fourreau: alors Darnley lâcha Marie, qui fit deux pas vers Ruthwen.

—Debout! mylord, debout! dit-elle; on ne s'assied pas devant la reine, sans en avoir reçu la permission; debout: et sortez d'ici.

—Ce n'est point par insolence que je m'assieds, mais bien par faiblesse, répondit Ruthwen; car j'ai fait aujourd'hui, pour le service de votre mari et le bien de l'Ecosse, plus d'exercice que mon médecin ne me le permet.

—Mylord, reprit la reine, il se peut que je ne puisse jamais me venger, car je ne suis qu'une femme; mais celui qui est là, dit-elle, en se frappant le sein avec une énergie qui n'appartenait pas à une femme, ou ne portera pas le nom de mon fils, ou vengera sa mère.

Et à ces mots, elle disparut, fermant la porte avec violence.

Pendant la nuit, Rizzio fut enterré sans pompe et sans bruit au seuil du temple le plus proche.

ALEXANDRE DUMAS.

## ASSEMBLÉES.
### ASSEMBLÉE WHIG
4me. DISTRICT, 1re. MUNICIPALITÉ.

Les amis de Harrison et de la réforme dans le 4me. district de la 1re municipalité, sont invités à se réunir mercredi, le 28 courant, à 6 heures 1-2 du soir, à la salle de bal St. Philippe, entre Bourbon et Royale, afin d'organiser ce district pour l'élection de novembre prochain.

N. B. Les whigs des autres districts sont invités à assister à cette assemblée.

### ASSOCIATION TIPPECANOE DES JEUNES GENS DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Une assemblée régulière, la dernière avant l'élection aura lieu mercredi soir à 6 heures. Des affaires importantes devant être discutées dans cette réunion, les membres sont priés d'être présents.

G. KURSHEEDT, N. DELAPLAINE. } Secrétaires.

### ASSEMBLÉE WHIG DU 2me. DISTRICT DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.
Les WHIGS du Second district de la Première Municipalité, sont priés de se réunir JEUDI, le 29 courant, à 6 heures et demie du soir, au Café de la Ville, à l'encoignure des rues Chartres et St-Pierre, afin d'organiser le dit district pour l'élection prochaine. Plusieurs orateurs se feront entendre, et on a lieu d'espérer que l'assemblée sera nombreuse.

### ASSEMBLÉE DEMOCRATIQUE WHIG.
Une assemblée générale des Whigs de Lafayette et de la paroisse de Jefferson, sera tenue dans la Salle de bal de Landry, dans la rue Ste. Marie, ville de Lafayette, jeudi au soir, le 29 courant, à 7 heures P. M.

Par ordre du comité de vigilance,
FAUSTIN FORTIER, Président.

WHIGS ATTENTION! Ceux d'entre les whigs qui n'ont pas toutes les qualifications légales pour voter à l'élection présidentielle prochaine sont priés de s'adresser au plus tôt à la Salle du comité whig, bâtisse Masson, rue Royale, au Log Cabin, rue St. Charles, ou au Club Tippecanoe, dans la rue de la Victoire, troisième municipalité, où ils pourront obtenir tous les renseignements nécessaires pour les mettre à même d'exercer légalement ce privilège inestimable de l'homme libre. Les salles seront ouvertes tous les jours de 9 à 3 heures et de 3 à 9 heures P. M.

G. KURSHEEDT, N. DELAPLAINE, } Secrétaires.

Nous sommes priés d'appeler l'attention des marchands de groceries, à la vente de groceries, de vins, liqueurs &c. qui aura lieu ce matin, par Anthony Fernandez, au magasin de M. Sassinot, rue St. Louis No. 90, et à 4 heures P. M. sur la Levée, en face de la rue St. Philippe, du débarquement du brick Canton, de Bordeaux.

Samedi, le 24 octobre 1840, le révérend L. Moni, curé, a marié à l'Eglise St. Louis: Mr. François Marie Ernest Duque Livaudais à demoiselle Elizabeth Lucienne Adeline Delachaise, tous deux de la Paroisse de Jefferson. 28 oct

### DERNIERES DATES
| | | | |
|---|---|---|---|
| New-York | oct 17 | Liverpool | sept 19 |
| Boston | oct 17 | Londres | sept 19 |
| Philadelphie | oct 17 | Havre | sept 15 |
| Washington | oct 17 | Paris | sept 15 |
| Baltimore | oct 17 | Bordeaux | sept 14 |
| Charleston | oct 21 | Marseille | sept 12 |
| Vera-Cruz | août 20 | Cadix | sept 2 |
| Tampico | août 1 | Havane | oct 17 |
| Mexico | juil. 27 | Houston | oct 2 |

## COMMERCIAL.
### MARCHÉ MONÉTAIRE.
Nouvelle-Orléans, 27 octobre 1840.

| | |
|---|---|
| Espèces | 3 pour cent prime |
| Billets de Banque des E.U. | du pair à 1 pr. |
| Notes de la Trésorerie | 3 do. |
| Souverains | 4 84 à 4 85 |
| Doublons Espagnols | 16 75 à 17 |
| do Mexicains | 15 75 à 16 |
| Américains | [illegible] pour cent prime. |

### REVUE DU MARCHÉ.
Nouvelle-Orléans, mardi le 27 octobre 1840. 6 heures P. M.

Arrivé depuis le 23 courant: Louisiane et Mississipi 6155 balles; Tennessee et North Alabama 583; en tout 6738 balles, ce qui élève les arrivages, depuis le 1er. octobre, à 63617 b. contre 54,501 b. l'année dernière à la même époque. Il a été exporté dans le même espace de temps pour Liverpool 1560 balles, pour Trieste 1244, pour la Havane 254, pour New York 926, pour Portsmouth N. H. 635, en tout 4319 b. ce qui augmente le stock de 4319 balles et l'élève à 67007 b, y compris celles à bord des navires qui n'étaient pas expédiés ce soir. L'année dernière, à la même époque, le stock était de 49792 b.

### ETAT DU COTON.
| | | |
|---|---|---|
| 1840. 1 Oct. Stock en mains, | | 29728 |
| Reçu les trois derniers jours | 8738 | |
| Précédemment, | 54779 | 63617 |
| | | 93345 |
| Exporté pendant les 3 derniers jours | 4319 | |
| Précédemment, | 20719 | 26338 |
| Stock en mains, | | 67007 |

Quoique nous en ayons dit dans nos remarques quotidiennes, nous trouvons aujourd'hui que les opérations des deux derniers jours ont été plus considérables que l'on ne l'avait généralement pensé; plusieurs d'entre elles ayant été tenues secrètes jusqu'à présent. Les renseignemens qui nous parviennent nous mettent à même de dire que les ventes ont atteint, dans ces 3 derniers jours 7,000 balles, et sur ce nombre 3000 ont été vendues aujourd'hui. En examinant les divers lots vendus, vous avons obtenu l'assurance que les acheteurs ont, dans plusieurs circonstances, obtenu quelques concessions, légères il est vrai, si légères qu'elles ne nous ont pas paru motiver un changement de nos côtes. Le retard qu'a éprouvé l'arrivée des nouvelles que doivent apporter à New York l'Acadia et le Président a produit un mauvais effet sur le marché. Cependant cet état d'incertitude a cessé en partie par la nouvelle de l'arrivée des deux steamers qui a été transmise à l'éditeur du "Charleston Courier" par un passager.

Parmi les ventes, nous signalons les suivantes qui s'élèvent à 7600 balles:—27 balles Louisiane et Mississipi à 7 1|4, 10 à 7 1|4, 20 à 7 3|8, 7 à 7 1|2, 40 à 8, 26 à 8 1|4, 82 à 8 1|4, 25 à 8 1|4, 53 à 8 3|8, 230 à 8 1|2, 386 à 8 1|2, 690 à 8 5|8, 94 à 8 3|4, 411 à 8 3|4, 311 à 8 3|4, 36 à 9 3|4, 33 à 9, 68 à 9, 19 à 9, 320 à 9, 216 à 9 1|8, 17 à 9 1|8, 111 à 9 1|8, 516 à 9 1|4, 490 dont 400 à 9 3|8 et 90 à 9 1|8, 26 à 9 1|2, 30 à 9 3|4, 60 à 9 3|4, 75 à 10, 200 dont les prix sont inconnus; 803 do do, 650 do do 84 du District de l'Ouest à 7 1|2, 10 balles vieux coton à 7 cts et 21 de do à 7.

### CLASSIFICATION DE LIVERPOOL.
*Correspondant à celle du Havre.*
Louisiane et Mississipi.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Ordinaire et bas de | 6 | à | 00 |
| Ordinaire, | 8 | à | 8 1|4 |
| Bon ordinaire, | 8 1|2 | à | — |
| Bon ordinaire et petit courant, | 9 | à | 9 1|4 |
| Petit courant et courant, | 9 3|4 | à | 10 1|4 |
| Bon courant, | 10 3|4 | à | 11 1|4 |

SUCRE.—Nous avons eu peu d'arrivages; mais comme le temps est très beau, nous croyons que dans une semaine ils seront beaucoup plus considérables. Les prix du sucre de la nouvelle récolte restent de 6 à 6 3|4 et 7 cents. Il est presque inutile de coter le vieux sucre, le stock étant réduit à quelques boucauts, qui obtiendraient facilement de 6 1|2 à 7 cents pour les qualités extrêmes.

MELASSE.—Il s'est fait des ventes de melasse nouvelle de 26 à 30 cents. La vieille est entièrement négligée et obtient avec peine 23 cents.

TABAC.—Le stock en vente se compose à peine de quelques boucauts arrivés des hauts. Nous n'avons par conséquent aucune opération de la moindre importance à signaler. Nous continuons à côter les lots inférieurs à 1 3|4, 4 3|4 et 7 1|4 cents pour x, 2me et 1re qualité, pour les lots communs, 2 1|2 à 4 1|2 et 7 1|4, beaux lots 3 1|4, à 3 1|4 et 7 1|2; lots supérieurs, 3 1|4, 3 1|2 à 7 et 8 1|2 à 8 3|4, lots de choix, 5, 7 1|4, 9 1|4 à 9 3|4 cents; mais ces côtes ne doivent être considérées aujourd'hui que comme nominales.

Arrivé depuis le 23 courant, 14 boucauts—Expédié à New-York, 24 boucauts.

### ETAT DU TABAC.
| | | |
|---|---|---|
| Oct. 10 1840. Stock en main | | 3219 |
| Reçu pendant les 3 derniers jours | 1 | |
| Précédemment, | 175 | 176 |
| | | 3395 |
| Expédié pendant les 3 derniers jours | 164 | |
| Précédemment, | 843 | 907 |
| Stock en main, | | 2488 |

CAFÉ.—Cet article continue à être bien demandé et nos premières côtes se maintiennent. Le bon Havane est très rare, mais les arrivages de la nouvelle récolte vont bientôt commencer à approvisionner notre marché. Nous côtons le prime à 11 3|4. Les qualités ordinaires sont de 10 3|4 à 11. Le Rio se vend passablement à 11 1|2.

FARINE.—Pendant ces derniers jours les transactions sur le marché de farine ont été limitées, à cause des prétentions élevées des détenteurs qui exigeaient une hausse sur les prix du cours. Ils ont réussi en partie, et quelques faibles ventes ont eu lieu à $4 75. Ce prix ne peut cependant pas être considéré comme celui du marché, car des lots considérables peuvent facilement être obtenus à $4 50, que nous côtons comme le prix de cours pour la farine supérieure. Il y a sur place des ordres considérables pour les Iles occidentales, mais les acheteurs espèrent une baisse, ne se hâtent pas de les exécuter. Cet espoir des acheteurs se réalisera sans doute à la nouvelle de la hausse des eaux de l'Ohio.

PORC.—Nous côtons le mess $19 50 à 20, prime, $16 50 à 17; M. O. $17 à 17 50; P. O. 15 50 et $16.—Il y a peu de demandes.

LARD.—Jambons enveloppés de 13 à 13 1-2; do. sans enveloppe, 13 1-2; plats-cotés, 8 1-2 à 10.—Epaules, de 8 à 8 1-2. Il n'y a de demandes que pour la consommation de la ville et de la campagne.

SAIN-DOUX.—Prime en feuilles de 13 1-2 à 14. Il y a quelques demandes pour l'exportation.

Le change sur France reste de 5 à 12 1|2 à 5 15,
Le fret n'a pas varié.

Les nombreuses personnes qui n'ont pas encore payé leurs taxes d'Etat sur propriétés foncières et esclaves, sont requises d'avoir à payer avant le 1er. novembre prochain, époque où le collecteur décidera [illegible] d'annoncer en vente publique les propriétés dont on aura négligé de faire le paiement, d'après une loi passée à la dernière session de la Législature donnant au collecteur de la paroisse d'Orléans les pouvoirs des shérifs dans les autres paroisses.

Bureau, rue Ste. Anne, vis-à-vis la Cour des Preuves, de 9 A. M. à 3 P. M. 12 oct—15

[illegible] de la Havane, à vendre par 28 oct BARELLI & Co. 81, rue de la Commune.

## IDIOMA ESPAÑOL.
*Manifiesto de M. Waddy Thompson, Representante de la Carolina del Sud.*

A sus Constituyentes.

"Yo he tenido siempre la costumbre, cada año, á mi vuelta de Washington de comunicar tan franca, y libremente con vosotros, que no he creido necesario hasta ahora emitiros circular ninguna; pero las circunstancias han variado, y como mi opinion es hoy distinta de la que profesan todos los periodicos de nuestro Estado, creo deberos, y debirme hacersos conocer esta opinion mia, esponiendoos los motivos que me han decidido á abrazarla. No ha sido con ligereza, ni precipitadamente como yo he tomado mi partido con respecto á la procsima eleccion presidencial: yo he dedicado á este asunto toda aquella calma, y reflecsion que debe emplear un hombre que se halla en mi posicion, y solo me he decidido despues de un maduro y detenido ecsamen.

Jamas habia yo pensado en sostener á Van Buren; ya me habian embiado al Congreso á combatirlo, y todo lo que despues ha salido acerca de sus principios, y el caracter de su administracion, no ha echo mas que confirmar, y afirmarme en esta oposicion. Pero, contrario á Van Buren, preguntabame yo á mi mismo, si acaso no hallaria tambien algunas objeciones con respecto al otro candidato, objeciones menos fuertes sin duda, pero que pudiesen ser suficientes para negarle mi apoyo. Mis opiniones particulares difiéren de las del general Harrison; pero no se trata de esto, y no preveo tampoco que, ni aun en lo venidero, llegue al elevado puesto de la presidencia sugeto alguno que represente exactamente mis principios: creme, pues, preciso escoger entre estos dos candidatos; echo está y no debo vacilar en comunicaros mi eleccion. No tengo intencion de mezclarme en la pugna electoral, pero, entre tomar parte activa, y dar un voto hay notable diferencia. Yo no trató absolutamente de colocarme en situacion en que mi independencia quede encadenada, y pueda impedirme, dado caso que sea elegido el general Harrison, el oponerme á las diferentes medidas que pudiere proponer, y aun al sistema, en general, de su administracion si mi deber lo reclama; despues de todo, el dejar de votar pareceria muy mal.

Si á los gefes del antiguo partido de la nulificacion hubiera parecido conveniente no tomar parte alguna en la lucha electoral, yo me hubiese visto encadenado, pero no ha sido asi. Los partidarios mas ardientes de Van Buren que yo conozco son justamente los gefes politicos de los Nulificadores. Aunque se haya ese partido disuelto, con todo, la mayor parte de sus miembros, aun en nuestro Estado mismo, se han alistado, indistintamente bajo la verdadera de Van Buren, yo no puedo seguir su egemplo; y ved aqui algunas de mis razones.

Siempre he mirado con temor introducirse entre los hombres politicos el sistema de la Regencia de Albany, sistema que se ha mostrado desde el fin de la revolucion, y del cual es hoy Van Buren el gefe reconocido. El signo caracteristico de este sistema es "gobernar á los hombres dirigiendose á las mas bajas de sus pasiones personales, *amor al dinero: aspirantismo á colocaciones lucrosas.*" Este es aquel sistema que Sir Walpole puso, en otro tiempo, en practica; y bien se sabe la fatal influencia que tubo sobre la moralidad de la Inglaterra, y sobre la libertad de Europa. Aunque no fuera mas que por este motivo, ya me opondria la reeleccion de Van Buren; porque esa seria dar una tacita sancion á los principios que, ya una vez lo han elevado al poder, puesque todos los hombres de buena fe confesaran que no ha debido el puesto que ocupa sino á la poderosa influencia del general Jackson: ahora bien, cuando el primer magistrado del gobierno adquiere el poder de nombrar su sucesor en una Republica libre, ya tiene esta Republica dado el primer paso hacia su ruina. ¡ No es tambien un echo muy curioso, y que no dejara decitarse despues, el que haya llegado á ocupar la silla Presidencial un cuidadano cuyo nombre no estaba asociado á ninguna medida, á ningun echo, á ningun periodo importante de su pays? Que el mas prolijo, y minucioso historiador se ponga á escribir la historia de nuestra patria antes de la eleccion de Van Buren: no hallara en el a un solo echo á que pueda adaptar su nombre!

Por otra parte, yo miro como el mayor de los peligros del tiempo en que vivimos; peligro, mayor aun que el de las invasiones del goburno federal en el de los Estados particulares, la concentracion, alarmante, en manos del egecutivo de todos los poderes que pertenecen á los diferentes ramos del gobierno federal: hemos visto á Van Buren persistiendo en imponer á el pays sus planes de hacienda, con desprecio total de la voluntad del Pueblo manifestada dos veces; sin atender á sus representaciones, si dignarse, si quiera, tomar en consideracion los sufrimientos que padece; hostigando, estrachando la adopcion y egecucion de sus planes por cuantos medios estan en su poder, si desdeñar la cooperacion de aquellos mismos hombres que habian denunciado las tales medidas como destructivas de los intereses del pays ¡Que real diferencia se encuentra entre un despotismo reconocido, en que el egecutivo hace por si mismo las leyes, y un semejante estado de cosas en que el egecutivo viene á conseguir el dar leyes por medio del asentimiento de algunos hombres, muchos, muchos de los cuales estan colocados á sus mismas leyes!

Hay todavia otro motivo que me obligaria á votar contra Van Buren, aun suponiendo que aprobase yo sus medidas, lo que no es asi, y que tubiese yo confianza en sus promesas, lo que tampoco es asi: quiero decir, la guerra implacable que ha declarado y que continuaria el tener declarada á la circulacion, el comercio, y el credito de nuestro pays. Jamas vio el mundo pueblo mas feliz ni estado de mayor prosperidad que el de la Union federal cuando Van Buren ocupo la silla presidencial; pero jamas tampoco pueblo alguno ha sufrido tan rudos quebrantos desde su advenimiento á la Presidencia. Hemos tenido una nacion, no interrumpida de sufrimientos, desastres, y miserias. Por mi alma y conciencia afirmo que yo creo que el solo medio que nos queda de hacer que recobre el pays su prosperidad es el de quitar el gobierno á Van Buren: no hay otro modo de restablecer la confianza, y la confianza es la unica cosa que nos falta. Confieso, si, que algunas de las causas del gran embarazo en que nos hallamos ecsistian ya antes de su advenimiento, y aun sin el hubieramos tenido que sufrir bastante; pero no dudo que las medidas que el ha tomado han agravado singularmente la posicion lamentable de nuestro pays.

Otras epocas hemos tenido de perturbacion en la circulacion, pero han pasado rapidamente; porque ha sido esta tan larga y cruel? Por la sola razon de que el poder en lugar de procurar sostener el credito ha empleado todos sus esfuerzos en destruirlo, y con el la confianza. Dijose que M. Van Buren habia adoptado nuestros principios: es mismo ha respondido, no, añadiendo que no procuraba otra cosa que emplear sus principios propios y mantener los de su ilustre predecesor, con quien se habia identificado, con mas politica que dignidad, á seguir sus huellas. ¿Ha abrazado, por ventura, nuestros principios, los principios de los derechos de los Estados? Nunca podra negarse que en su anual profesion de fe politica ha echo mencion de algunos de estos principios, pero las profesiones de palabra, nada prueban. ¿ Que nos dicen sus actos? Quiero ecsaminarlos, y sobre cada uno de los puntos importantes hoy á poner sus opiniones en confrontacion con las de su competidor:

Empecemos por la tarifa. El general Harrison considera el compromiso de 1832 como obligatorio, y está enteramente dispuesto á darle su adhesion; y si por casualidad llega á sentirse la necesidad de alguna contribucion mas fuerte, el está dispuesto, no á aumentar los derechos sobre los articulos protegidos, sino á cargar en los articulos esemptos hoy de derechos, articulos de que se sirve la poblacion del Norte, pero que no fabrica. ¿ Cuales son las opiniones de Van Buren. Nadie lo sabe.

Sabemos muy bien cuales eran en otro tiempo sus opiniones: sabemos que votó por el bill de las abominaciones la tarifa de 1828, y que á su buelta de Washington, en un discurso publicado en Albany se alabó del fuerte apoyo que habia dado á la tarifa. Decíase, entonzes, en el Sud que habia dado ese voto contra su voluntad, con sugecion á sus instrucciones legislativas. Jamas pense yo tal cosa, y recientemente se ha dicho, apoyandolo en el testimonio de M. Tallmadge, del senado, que M. Van Buren habia escrito de su puño á sus amigos de la legislatura de Nueva York que sus instrucciones estaban perfectamente conformes con sus opiniones personales: y esta alegacion jamas ha sido desmentida!

En cuanto á las mejoras interiores, el general Harrison profesa exactamente la opinion del general Jackson: que el Congreso tiene el poder de votar fondos para las obras que tengan un caracter nacional (no es esta mi opinion) pero al mismo tiempo se opone al egercicio de esta facultad. M. Van Buren, por el contrario, cree que no tiene el Congreso ese poder, pero sanciona continuamente su egercicio. Durante el primer año de su administracion se han echo apropiaciones de este genero por una suma mucho mas fuerte que la de los cuatro años de la administracion de M. Adams. Por lo que á mi toca, confieso que prefiero un Presidente que reconoce el derecho y se opone á su egercicio, que un Presidente que niega el poder y aprueba el egercicio. M. Van Buren ha aprovado las apropiaciones ¡las para el camino de Cumberland, y para los puertos; nunca, ¡ puede ser, se ha echo peor uso de semejante poder! En efecto, es una medida, enteramente á favor de las costas; porque la procsimidad á los mercados hace innecesarias esas mejoras, y por otra parte, las poblaciones de esos puntos son bastante ricas para egecutarlas por si mismas. El interior es el que mas necesita de mejoras, y, por otra parte, es demasiado pobre para poder verificarlas.

*Banca Nacional.*—El general Harrison dice: que la Constitucion no da formalmente el poder de establecer una, pero, añade el que si queda bien probado que no pueden sin ese medio cobrarse las rentas del Estado, el Congreso puede entonzes ordenar la creacion de una. Ningun Gobierno puede ecsistir sin rentas, en aquel caso, pues, ya no sera cuestion de conveniencia, sino de necesidad absoluta imperiosa, y de que depende la ecsistencia del gobierno mismo sino pudiese el Congreso crear, en tales circunstancias, una banca, que vendria á ser la clausula de la Constitucion, que da todos los poderes formalmente acordados! Seria enteramente nula, y los autores de aquella Constitucion, no serian á nuestra vista aquella savia asamblea que veneramos: por este motivo sostubieron en 1816 una carta de Banca Dallas, Crawford, Lowndes, Calhoun, y todos los miembros del partido republicano de entonzes, y en este mismo motivo, en una ocasion mas reciente, se han apoyado M. Mcduffie y los gefes politicos de la Carolina del Sud para provar la constitucionalidad de una banca. Por lo demas, yo no pienso que la creacion de una banca esté en las atribuciones del Congreso, á menos que no este demostrada la necesidad de ese establecimiento, y no veo yo que lo este actualmente. Pero no por eso me hallo yo dispuesto á tratar de *bribones ó locos* á los que piensan de un modo diferente; porque me acuerdo muy bien que la primera carta de banca fué firmada en 1791, cuatro años despues de la adopcion de la Constitucion; y la segunda por el virtuoso Madison que habia sido el principal arquitecto de tan magnifico edificio y no puedo, tampoco tener un real pesar sobre un establecimiento de esta especie cuando pienso que en los cincuenta y tres años de nuestra ecsistencia nacional, por espacio de cuarenta hemos tenido una banca nacional, y nuestras libertades, no solo han sobrevivido á ella, sino que jamas han recibido el menos menoscabo; que precisamente estos cuarenta años se banca nacional han formado la epoca de nuestra prosperidad, nuestra felicidad; la epoca en que nuestra civilizacion, y prosperidad han echo los mas asombrosos progresos; y que en los trece años que hemos estado privados de esta institucion, han sido años de una universal estagnacion, años de mal estar y desconsuelo, consecuencia precisa de una circulacion mala ó insuficiente.

Yo creo que una banca que no estubiese inspeccionada pudiera venir á ser un peligroso instrumento en manos de un gobierno corrompido, y perjudicial á los intereses del Sud, pero al mismo tiempo estoy convencido de que una banca convenientemente vigilada seria provechosa al Sud, por la muy simple razon de que el Sud paga mucho mas de lo que recibe, y esta mas interesado que los otros Estados en poseer una circulacion uniforme.

Coalesquiera que sean, por otra parte, los reales, ó supuestos peligros de una banca nacional, nada son en comparacion de los que presenta una banca del gobierno, y no puedo dudarse que el fin de Van Buren sea el de establecer una.

### MUSA POPULAR.
Pastores hay que guian
Tan mansos, y tan dociles corderos
Que nunca se estravian
Del camino, veredas, y senderos
Que el Guion ha indicado
Y que, apiñados todos, han tomado.

Si el pastor los conduce
Distraido, tal vez, al precipicio,
El Rebaño deduce
Inevitable ser el sacrificio
Que al Guion se le antoja;
Obedece al pastor, calla, y se arroja!

Asi, tambien, hay hombres
Que van, como carneros, conducidos.
No hay para que lo nombres
Al ver sus infortunios repetidos;
En toda circunstancia
Sacrificada queda la ignorancia.
¡ Salve Dios! el Rebaño
De caer esta vez en un engaño!

## LISTE MARITIME.
### PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
EXPEDIÉS.
Barque Huntress, Kealing, Portsmouth, R. & J. P. Whitney.
Goel Henry Clay, Patterson, Galveston, H Lodge.

ARRIVÉS.
Bateau de remorque Hudson, McMillen, de la passe S. O. ayant à sa remorque le navire Athens, la barque Natchez, et la goëlette Diadem, il a mis en mer le navire Harbinger, et la goëlette Saline.
Bateau de remorque Pilot, Davis, des passes, est entré en mer sans bâtiment; il est retourné en rade avec le navire Renown, le brick Munroe et la goëlette Alert.
Bateau de remorque Swan, Limbert, de la passe S. O. avec le navire Moslem.
Navire Renown, Watson, de Philadelphie, le 3 octobre, au capitaine.
Navire Moslem, McLoren, de St. Martin, sur lest, au capitaine.
Navire Athens, Chase, en 23 jours de New York, au capitaine.
Barque Natchez, Bautelle, en 26 jours de Boston, au commandant à Natchez.
Brick Monroe, Watts, en 22 jours de Thomaston, au capitaine.
Goel. Diadem, Darling, en 29 jours de Providence, (R. I.) au capitaine.
Goëlette Alert, Nicholson, en 15 jours de Galveston, au capitaine.
Navire à vapeur Savannah, Wade, en 48 heures de Galveston, à Bogert & Hawthorn.
Goëlette Sabine, Beiz, de Pensacole, sur lest, au capitaine.
Steamer North Alabama, Grice, Vicksburg
Steamer South Western, Claiborne, de Minikins' Bend.
Steamer Columbus, Rhodes, St. Louis.
Steamer Giraffe, Hoffman, Bayou Sara.

MEMORANDA.
Les navires United States et Woodsides, sont annoncés au bas du fleuve.

AVIS.—Mr. BARNETT Sr. a transporté son office, rue Conti, No. 25, entre les rues Levée et Chartres, en face de l'Hôtel Conti.

Il profite de cette occasion, pour adresser ses remerciements à ses amis et à ses pratiques de la confiance qu'ils ont bien voulu lui accorder, et il réclame d'eux que leurs faveurs lui soient continuées. Il se chargera des ventes à l'encan d'esclaves, ou de propriétés immobilières; de celles de cargaisons sur la levée, de meubles &c., &c. Il donnera la plus grande voix et la plus grande ponctualité aux affaires qui lui seront confiées. 26 oct—6

BANQUE DE CARROLLTON.
AVIS.—L'assemblée annuelle des actionnaires de la compagnie du chemin de fer de Carrollton et de la Nouvelle Orléans sera tenue lundi, le 2 novembre prochain à la banque, dans la rue du Canal, à 6 heures P. M.
28 oct J. N. NICHOLSON, caissier

CHAPEAUX.—Les soussignés viennent de recevoir un sup'rbe assortiment de Chapeaux de soie de Paris, dernière mode, qu'ils offrent à vendre en gros et en détail.
JH. BERCIER & Co., 131, rue de Chartres, côté de la Banque des Améliorations
26 oct—6

CRANBERRIES, en 1|4 et 1|2 barils, à vendre par 24 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.

JAMBONS enveloppés—Quelques tierçons à vendre par 28 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.

SUCRE raffiné, à vendre par CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.

WHISKEY—50 barils rectifié, à vendre par 2 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.

VIN DE BORDEAUX—175 caisses, à vendre par 28 oct CONVERSE & Co. 55, Nelle-Levée.

JAMBONS enveloppés—50 barils, à vendre par 28 oct ADAMS HARTWELL & Co. 36, Poydras.

SAINDOUX—100 barillets prime, à vendre par 28 oct ADAMS HARTWELL & Co. 36, Poydras.

RESINE—50 barils pour les navires, à vendre par 23 oct P. A. GIRAUD, 6, Nlle-Levée.

WHISKEY rectifié—50 barils, à vendre par 28 oct P. A. GIRAUD, 6, Nlle-Levée.

PLATILLES 3|4 en magasin et à vendre par 26 oct WM. PREHN, 55, Douane.

TOILE d'Ecosse, en magasin et à vendre par 28 oct WM. PREHN, 55, Douane.

CAFE Java—40 sacs "vieux gouvernement," à vendre par 28 oct N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

DAMEJANES—1000 1|2, 1, 2, 3 et 5 gallons, à vendre par 28 oct N. D. CHAMBERLIN, 57, Magasins.

BEURRE de Goshen—50 barillets beurre de Goshen, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 23 oct 75, rue des Magasins.

FROMAGE de Goshen—40 caisses, à vendre par 24 oct N. D. CHAMBERLIN, 75, Magasins.

PORC—Mess, M. O. et prime à vendre par 28 oct J. ALBERT, 26 St. Louis.

CHANDELLES de blanc de baleine—40 caisses en magasin, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 28 oct 75, rue des Magasins.

VOITURES.—H BEACH & Co. offrent à vendre à leur magasin, rue Royale No. 43 un bel assortiment de voitures, barouches, cabriolets à quatre roues, phaétons, tilburys &c. &c. 28 oct

MOUTARDE du Kentucky de N. Burroughs, à vendre par SAML. BELL, 28 oct 69, rue des Magasins

FARINE—1000 barils farine superfine en magasin, et à vendre par CONVERSE & Co. 23 oct 55, Nlle. Levée

BEURRE de Goshen et de l'Ouest—75 barillets récemment reçus et à vendre par CONVERSE & Co. 2 oct 55, Nlle. Levée.

CAPRES, OLIVES, HUILE DOUCE, poivre en poudre, moutarde, pistaches, noix muscades, à vendre par 28 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle. Levée.

LARD—10 boucauts jambons, plats côtés et épaules, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 28 oct 36, rue Poydras.

PORC—200 barils mess, O. M. et mess tendre, à vendre par ADAMS HARTWELL & Co. 5 oct 36, Poydras.

CIGARES—3000 regalias, Cazadores, de qualité supérieure, à vendre par P. A. GIRAUD, 28 oct 6, Nouvelle-Levée.

DRAP rouge pour tentures d'appartements, de salles de voitures, avec dessins nouveaux, à vendre par 28 oct WM. PREHN, 55 Douane.

TOILE D'EMBALLAGE—25 pièces du Kentucky, à vendre par P. A. GIRAUD, 6 oct 6 Nouvelle-Levée.

BIERRE double de Londres, en bouteilles de 72 bouteilles chaque, à vendre par WM. PREHN, 28 oct 55, rue de la Douane.

VINS de Porto de Marseille—30 1|4 de barriques, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 24 oct 75, rue des Magasins.

HUILE de baleine blanchie et raffinée—55 barils, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 28 oct 75, rue des Magasins.

SEL—2500 sacs sel gros et 300 sacs sel du Liverpool en débarquement de la goëlette, à vendre à bord ou au gré des acheteurs, par ALEX. PARK, 21 oct 13, rue de la Commune.

TRAITES SUR PHILADELPHIE à vue, à vendre par J. ALBERT, 28 oct—6 No. 26, rue St. Louis.

VINS DU RHIN, Champagne, Oporto, [illegible] &c., en barriques et en caisses, à vendre par FRED. ALVAREZ SIMIDEL, 28 oct 35, rue Gravier.

CLOUX de Girofle—4 balles, à vendre par FRED. ALVAREZ SIMIDEL, 28 oct 35, rue Gravier.

NOIX MUSCAT—3 barils, à vendre par FRED. ALVAREZ SIMIDEL, 28 oct 35, rue Gravier.

SEL de Tabre—5 caisses, à vendre par FRED. ALVAREZ SIMIDEL, 28 oct 35, rue Gravier.

TUYAUX de Plomb—2 colis de qualité supérieure de 1|2 à 1 1|2 pouces de diamètre, en débarquement du navire Ohio, à vendre par J. ALBERT, 28 oct—6 26, St. Louis.

A LOUER—Un grand magasin faisant face à la Levée et à la rue Gallatin, entre Hôpital et Quartier, et un magasin de Marais, Palmes & Johnston. S'adresser à
28 oct—3ps. E. SONIAT.

VACHES—2 vaches dont une ayant un veau, à vendre par CONVERSE & Co., 28 oct 55, Nlle. Levée.

PEIGNES, SAVONS, ENCRE, &c. &c.—En débarquement de Memphis, un assortiment de peignes d'ivoire, de dents et décornes de buffle, de toilette, do. de côte; savon d'amande, de palme, de naples, de Windsor, de manufacture; eau de Cologne, encre bleue en cruchons de différentes dimensions, brosses, boites de toilette en bois, façon de palissandre, brosses de toilette, à dents, à cheveux, à habit &c. &c. qui sera vendu à bas prix, pour du comptant ou du bon papier.
POLLARD & GREEN,
28 oct 60, rue de Chartres.

LE soussigné a reçu par le Lorena,
Hercule Hardi, par E. Sue.
Jean Cavalier,
Le Colonel Surville,
Henriette, par M. Raymond.
Les Stuarts, par A. Dumas.
Othon l'Archer,
Soirées du Gaillard l'Arrière, par Jal.
J'ai du bon tabac, par Ate. Ricard.
Pujol, par Arago.
Foyer de l'Opéra, par Balzac.
François de Guise, par Brisset.
La Chaîne d'Or, par la comtesse de Bash.
Mlle. de Sablière.
Eulalie Pontois, par F. Soulié.
Comte Mansfeld, par Lavergne.
Léo, par Delatouche.
Un assortiment nouveau de papiers peints à tous prix, de classiques pour colléges, et bibliothèques dans lesquelles se trouvent plusieurs éditions illustrées.
Vie, écrits et correspondance de Washington, par Guizot.
ALFRED MORET,
28 oct—4 129, rue Royale.

E. FREMAUX, libraire et marchand de papier peint, 147 rue de Chartres, vient de recevoir par le navire Lorena du Havre, un grand assortiment de nouveautés et un joli choix de papiers peints qu'il offre à vendre au plus bas prix:
Alexandre Dumas, Œuvres complètes, 2 vol.
" Napoléon, 1 vol.
" Les Stuarts, 2 vol.
" John Davis, 2 vol.
E. Sue, ses Œuvres complètes
" L'art de plaire, 1 vol.
" Fanatiques des Cévennes, 3 vol.
" Hercule Hardi, 2 vol.
Paul de Musset, ses Œuvres
" Le Chevalier de Rinnocher, 2 vol.
" Le Brautot, 2 vol.
" La Femme de la Régence, 2 vol.
D'Abrantès, Louise, 2 vol.
" Deux Sœurs, 1 vol.
" Etienne Saulnier, 2 vol.
Jules Sandeau, Les Revenants, 2 vol.
F. Soulié, Confession Générale, 4 vol.
" Un Rêve d'Amour, 1 vol.
" Un Amour dans l'Avenir, 1 vol.
G. Sand, Œuvres complètes.
" Pauline, 1 vol.
" Les Mississipiens, 2 vol.
" Cosima, 1 vol.
Balzac, Œuvres complètes.
" Pierrette, 1 vol.
" Princesse Parisienne, 1 vol.
" Vautrin.
Brot, Soirées au Aventures, 2 vol.
Coffière, Trifard et Baboré, 2 vol.
Chs. de Bernard, La Peau du Lion, 1 vol.
David, Frédéric le Lion, 2 vol.
" Les Protecteurs, 2 vol.
" Jacques Pastru, 2 vol.
Chs. de Bernard, La Chasse aux Amans, 1 vol.
Vr. Hugo, Œuvres complètes.
" Les Rayons et les Ombres, 1 vol.
A. Ricard, l'Ai du Bon Tabac dans ma Tabatière, 2 vol.
Gozlan, Une Nuit Blanche, 2 vol.
Cooper, Le Lac Ontario, 3 vol.
Arago, Pujol.
F. Soulié, Eulalie Pontois
Roger de Beauvoir, Le Cabaret des Morts.
André Chénier, Poésies.
Chateaubriand, Paradis Perdu.
Chevalier, Lettre de l'Amérique.
[ De la Démocratie en Amérique.]
Description des bouches à feu.
Laisné, Aide Mémoire de l'officier du génie.
Lavater, des Tempéraments en 180.
Œuvres complètes de Paul de Kock, Barthélemy et Méry, Barbier, V. Hugo, Sand, Paul Louis Courrier, Dumas, Lamartine, Balzac, Devigny, Delavigne.
Mémoires de la révolution, par Thiers, nouvelle édition.
Babel, tomes 1, 2 et 3, ensemble ou séparément
Poncelet, mécanique industrielle.
Pétissier bourgeois.
France pittoresque, militaire, monumentale et maritime.
A. Tardy, Escrime.
Œuvres complètes de Chs. Modier, 11 vol.
Maestro del Campo.
Pelleo illustré.
Stephenson, machine locomotive.
Filis, musique mise à la portée de tout le monde, &c.
28 oct E. FREMAUX.

*William H. Lee contre ses créanciers et les créanciers de Savage & Lee.*

ETAT DE LA LOUISIANE.—Cour du Premier District Judiciaire.—No. 17607—Mercredi, le 14 octobre 1840. Présent l'hon. A. M. Buchanan, juge—Sur motion de B. [illegible], syndic des créanciers de l'insolvable et sur enregistrement du second tableau de distribution dans ce procès, la Cour ordonne que tous les créanciers du dit insolvable, et toutes personnes intéressées, aient à déduire, dans les dix jours qui suivront la publication du présent ordre, les motifs pour lesquels le second tableau sus-dit, présenté et enregistré par le syndic, ne serait pas homologué, et les fonds distribués conformément à sa teneur.
Extrait des minutes.
28 oct—3 P. LEBLANC, Dép.-Greffier.

BATAILLON D'ARTILLERIE.
Les membres du Bataillon se réuniront samedi prochain, 31 du courant, à 6 heures précises du soir, (en bourgeois), à l'Arsenal, rue St. Pierre.
Par ordre du Major,
AD. SCHREIBER,
28 oct Adjudant Major.

MME. E. LIENME, ayant transporté son magasin au No. 149, rue Royale à côté de la Banque Consolidée, a l'honneur de prévenir les dames de cette ville qu'elle vient de recevoir par les derniers arrivages du Havre, un assortiment de chapeaux, capottes, toquets, broderies, châles mérinos, et cachemires, fichus en tous genres, mousseline de laine, cordelières, gants de Jouvin, premier choix, fleurs artificielles et autres nouveautés.
Elle a également reçu dernièrement d'Angleterre, fil à coudre, en bobines, coton à broder, de toutes couleurs, de la manufacture de Taylor [Persian Thread], aiguilles, épingles, et boutons de nacre &c. de première qualité. 27 oct—3

Succession de Claude Pollet.
AVIS est par le présent donné aux créanciers de la dite succession de présenter leurs comptes au soussigné, et tous ceux qui doivent à la dite succession de régler immédiatement.
27 oct—3, en 10j JOSEPH PERILLAT, Cadet, Curateur.

Succession Albin Eusèbe Michel.
AVIS est donné aux créanciers de cette succession d'avoir à se faire connaître au soussigné, et à lui présenter une note du montant de leurs créances et ceux sur lesquels elles sont fondées.
JEAN AGAISSE, administrateur.
17 oct—3 Passage de la Bourse, entre St Louis et Conti

DES cours de solfège conduits par M. Elie, du théâtre Français, seront ouverts chez madame Lairis, à partir du 1er. novembre.
Les leçons auront lieu les lundi, mercredi et vendredi depuis quatre heures et demie jusqu'à cinq et demie. Les personnes qui désirent faire admettre leurs enfants à ces cours pourront s'enseigner Bienville et Remparts. 27 oct—6

COMPAÑIA DE CAZADORES DE ORLEANS
Comision de Pantheon.

En cumplimiento de la orden del Capitan, se hará el Domingo primero del mes de Noviembre, el retrato del Panteon para honrar, anualmente la memoria de los difuntos hermanos, y que este monumento sepulcral tenga los adornos de costumbre, y esten llenos de recuerdos de un grupo de Angelitos que recordaran, á las piadosas que el mejor sufragio para los muertos es el ejercicio de una caridad activa entre los vivos.

Despues de conocer, desde muchos años la humanidad y filantropica generosidad de la ilustrada poblacion de Orleans; á la comision le parece seria impertinencia el estenderse en recitaciones á la caridad tratandose, sobre todo, de los huerfanos encargados á el cuidado, porque á su cuidado estan los que no tienen mas Madre que la Patria, ni mas patrimonio que la simpatia de los buenos y los efectos de su virtud.

Esperamos, pues, recoger el fruto de nuestros buenos deseos, y que el nombre de Cazadores de Orleans sea sinonimo de Promovedores de la Beneficencia.

Nueva Orleans, 25 de Octubre 1840.
J. ROMERO, Presidente.

COMPAGNIE DES CAZADORES DE ORLEANS.
Commission du Panthéon.

Afin de se conformer à l'ordre du capitaine, le catafalque qui s'érige annuellement en l'honneur de la mémoire de nos frères défunts, sera élevé le Dimanche, 1er. Novembre prochain; il sera veillé à ce que ce monument sépulcral soit revêtu de tous les ornements dont il est décoré chaque année, et le plus essentiel ne sera pas oublié, c'est ce groupe composé des enfans de l'hospice des orphelins, que nous nommerons presqu'appeler des anges, qui rappeleront le mieux aux âmes charitables "que le plus beau sacrifice à faire aux mânes des morts est l'exercice de la charité envers les vivants."

Connaissant par expérience et depuis plusieurs années l'humanité charitable de la population de la Nlle. Orléans, et les sentiments généreux de la philantropie dont elle est animée, nous ne croyons pas devoir lui faire un appel plus fort; le cœur de chacun de ceux qui en font partie devra être touché, à la vue de ces pauvres enfants, du soin desquels nous sommes tous chargés, et qui n'ont d'autre mère que leur patrie, et d'autre patrimoine à espérer que ce qui pourra leur valoir de la bienfaisance générale.

Nous avons donc l'espoir que nos vœux les plus fervents se réaliseront et que dorénavant le nom de Cazadores de Orléans sera synonyme avec celui de "Instituteurs de la Bienfaisance."

Nlle. Orléans, le 23 Octobre 1840.
F. ROMERO, Président.

SUCCESSION de Nicolas Girod—Vente par le Régistre des Testaments.—Mardi le premier décembre 1840, à 1 heure P. M.—Il sera vendu à la Bourse St. Louis, située dans la rue St. Louis, entre les rues de Chartres et Royale, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 octobre 1840, pour compte de la succession de Nicolas Girod, décédé, les esclaves suivants, savoir:

1o. LOUISE et ses trois enfans, nommés Eugénie, Eugène et Héloïse, Louise est une négresse âgée d'environ vingt-six ans, domestique de maison, et ses trois enfans, nommés Eugénie, mulâtresse âgée d'environ huit ans, Eugène, mulâtre âgé d'environ six ans et demi, et Héloïse, âgée d'environ huit mois.

2o. URSULE, négresse âgée d'environ cinquante ans, cuisinière et blanchisseuse, et son fils, nommé Simon, mulâtre âgé d'environ douze ans.

3o. COLAS, nègre âgé d'environ vingt-neuf ans, domestique de maison,

Et aussitôt après la vente des esclaves ci-dessus mentionnés, je procéderai à la vente des bijoux appartenant à la dite succession, ci-après décrits:

1o. Une grande tabatière ronde en or, garnie en diamans.
2o. Une tabatière et boîte de musique de forme ovale, en or, garnie en diamans.
3o. Une autre tabatière de forme ovale, en or, aussi garnie en diamans.
4o. Une tabatière ronde, en or, aussi garnie de diamans.
5o. Une montre en or, garnie en diamans.
6o. Une bague en or, garnie d'un diamant pesant six carats et trois huitièmes.
7o. Une bague en or avec une pierre bleue et diverses montres en or et argent, ainsi que d'autres bijoux.

CONDITIONS DE LA VENTE:
Pour les diamans, &c., pour toutes sommes au-dessous et jusqu'à cent piastres, comptant; et pour toutes sommes au dessus de cent piastres, soixante jours de crédit, pour billets endossés à satisfaction.

Pour les esclaves, un tiers comptant, et la balance à six mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction et portant hypothèque sur l'esclave vendu jusqu'à parfait paiement

W. F. C. DUPLESSIS, Rég. des Testamens.
Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Félix Grima, notaire public.
28 oct—4 en 30j.

SUCCESSION DE NICOLAS GIROD—Vente par le Régistre des Testaments—Mardi le 10 novembre 1840, à 4 heures p. m. Il sera vendu en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 26 octobre 1840, à la Bourse St. Louis, rue St. Louis, près de l'encoignure des rues St. Louis et Chartres, les effets mobiliers appartenant à la dite succession, consistant en meubles meublants, vin en caisses et en barriques, boîtes, chapeaux à grands bords et autres effets de ménage, ouvrages ainsi que diverses marchandises, etc.

Conditions de la vente—Pour toutes sommes au-dessous et jusqu'à cent piastres comptant, et pour toutes sommes au dessus, à quatre mois de crédit, pour billets endossés à satisfaction.

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.
28 oct

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves—Succession de Fred Leroud—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Pierre Vidal, curateur de la succession de Frédéric Leroud, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds entre ses mains payés conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS,
28 oct Rég. des Testamens.

Tirage officiel de la
GRANDE LOTERIE DE LA LOUISIANE,
Classe Extra No. 81.
33 69 67 26 9 59 11 61 43 63 44 41 73

JEUDI, le 29 courant, à 4 heures, P. M.
GROS LOT DE 12,000 PIASTRES.
Billets seulement $4 00.
La loterie de la Louisiane sera tirée à l'Hôtel St. Charles à 4 heures, p. m.
75 Numéros—12 sortants.

PROGRAMME.
| | |
|---|---|
| 1 Lot de | $12,000 |
| 1 Lot de | 4,000 |
| 1 Lot de | 2,000 |
| 1 Lot de | 1,500 |
| 1 Lot de | 1,394 |
| 20 Lots de | 10,000 |
| 20 Lots de | 4,000 |
| 20 Lots de | 400 |
| 135 Lots de | 15,000 |
| 18 Lots de | 3,780 |

27,614 prix montant à ..................... $169,070
Billets, $4 00—Coupons en proportion.
Billets à vendre au bureau des Directeurs.
D. S. GREGORY & Co.
28 oct 35, rue du Canal.

COUR DES PREUVES—Attendu que Félix Mobus a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle de la succession vacante de feu John Clyde, décédé dans cette paroisse. Avis est par le présent donné à toutes personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
Register des Testaments.

AVIS—Les soussignés nommés conjointement curateurs de la succession de feu Nicolas Girod, décédé en cette ville, donnent avis à tous créanciers de la dite succession, d'avoir à se faire connaître et présenter leurs comptes, dûment attestés, aux soussignés au bureau de M. F. Grima, rue Royale No. 88. Ils donnent aussi avis à tous ceux qui doivent à la dite succession, de se payer qu'à l'avenir nuls paiemens de ses soussignés qui en reçu signé par eux conjointement, toutes sommes dues par eux au nom de la dite succession.
JPH. GIROD.
27 oct—1 F. N. GIROD.

UNE personne bien recommandée, sachant faire un peu de cuisine et blanchir, trouverait de bons gages en s'adressant au bureau de cette feuille. 27 oct

CORDEVIOLLE & LACROIX, marchands tailleurs, préviennent le public et leurs pratiques qu'ils viennent de recevoir de France par les derniers arrivages une quantité de marchandises nouvelles telles que:
Drap de toutes couleurs.
Casimirs des mieux choisis et des plus assortis.
Nouveautés " " pour pantalons.
Habits tout faits et des plus à la mode.
Redingottes " "
Pantalons " "
Paletots " "
Surtouts " "
Bretelles, Cravattes, Gants, Cols, Chapeaux.
11 oct 122 rue de Chartres.

MARCHANDISES SECHES FRANCAISES.—Les soussignés ont reçu par le navire Swanton venant de France, et offrent à vendre à bas prix pour du comptant, les articles suivants, viz:
Indiennes et mousselines de laine du dernier genre, gros de Naples et satin unis et façonnés, noirs et de couleurs assorties; crêpe blanc, paille, noir &c. &c. &c. indiennes rouges et chamois; casimirs et draps assortis de qualité; mouchoirs de batiste unis, brodés et garnis de dentelles; Madras, Shawls de laine, unis, façonnés et brodés, &c.
28 oct LONNE & FROIS, 27, Chartres.

DRAPS ET HABILLEMENTS FRANCAIS.
LE soussigné a l'honneur de prévenir le public et ses amis, qu'il vient d'ouvrir un nouveau magasin rue de Chartres, encoignure Conti, où il vient de recevoir un choix assortiment de draperie et d'habillements français qu'il a reçus par les derniers arrivages du Havre, tels que:
Paletots en tout genres,
Redingottes do.
Habits do.
Robes de chambres do;
Pantalons nouveauté do;
Gilets de soie et velours do;
Habillements d'enfants do;
Manteaux de dames do;
Cols et cravattes do;
Gants do;
Bottes fines et à liège;
Draps de toutes couleurs;
Et tous les articles concernant les tailleurs.
VICTOR DECAUX,
21 oct rue de Chartres, encoignure Conti.

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LES soussignés préviennent le public qu'ils ont transporté leur magasin à leur ancienne demeure No. 20, rue de Chartres, entre Douane et Canal.
14 oct—1m TOOLE & BARRIERE.

MARCHANDISES SECHES.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages d'Europe et du Nord, un grand assortiment de nouvelles marchandises pour la saison, et parmi lesquelles on trouve les articles suivants:
Indiennes françaises, anglaises et américaines,
Do. deuil et demi-deuil,
Do. d'ameublement, françaises, anglaises et américaines,
Mousselines de laine, pour robes très riches,
Do. deuil et demi-deuil,
Robes de soie écossaises et changeantes,
Satins unis et façonnés, blancs, noirs et en couleurs,
Soies pour robes de toutes les qualités,
Robes de gaze pour bals, garnitures de rubans écossais,
Rubans de taffetas noirs et en couleurs,
Châles à filet noirs et en couleurs,
Voiles écharpes, gants et mitaines do,
Châles de soie et de velours Egyptien,
Do. de Cachemir, Kabyle et Thibet,
Do. Mousselines de laine unis et ouattés,
Fichus et cravattes de satin pour dames,
Gants de soie unis, noirs et blancs, pour dames,
Cravattes de satin, noirs et en couleurs pour hommes,
Satin pour gilets et berges noires,
Bas de soie unis noirs et blancs, demi-bas de soie do.
Voiles de crêpe noir et mouchoirs de gaze, do.
Ombrelles de soie, noir et en couleurs, parasols, do. do.
Cols, pèlerines et manchettes brodés,
Bonnets de batiste, jaconnas et mousseline brodés, pour
Bandes do. do. do. do. [enfants.
Do. entredeux do. do. do. do.
Dentelles de fil, Valencienne, Mirecourt et de Gillie,
Do. de bobinet noir et blanc,
Flanelles blanches, rouges, vertes et jaunes,
Corsets tricotés en coton, écheveaux, Madras,
Mouchoirs de batiste et anglais, noirs et en couleurs,
Tissus de fil et coton damassés; tapis de tables,
Chemises de laine pour habits et gilets,
Ceintures de peau pour enfants.
Couvertures de laine anglaises, 12 et 13|4.
Velours noirs en coton, Satinets bleus, gris et imprimés,
Bas de coton blancs et en couleurs, pour femmes,
Do. do. do. pour enfants,
Do. de laine et mérinos, noirs blancs et en couleurs pr. fem.
Chaussons de coton blancs, écrus et en couleurs pr. hom.
Do. do. do. do. pr. enfants,
Gants, mérinos et cachemire, écrus et en couleurs pour hommes, enfants.
Bonnets et gants de laine pour nègres,
Cotons blancs et écrus, 3, 4, 5|4 et 6|4; denims, cotonnades, coutils à matelas, kerseys, coutils bleus unis et croisés pour nègres; casquettes en fourrures et en laine, couvertes et chemises de laine pour nègres, etc., etc.
Bretelles, fils, soies, cordons, lacets pour corsets, boutons en nacre, boutons en métal et en os, bobines de fil Alexandre, Orill et Raworths, coton dechets anglais, fil patente, bordures pour maisons, eau de Cologne et crème de fleur, &c. &c. &c.
TOOLE & BARRIERE,
14 oct No. 20, rue de Chartres.

ASPHALTE.
B. COCHET & Co. ont l'honneur de prévenir Messrs. les propriétaires et entrepreneurs de bâtiments qu'ils ont l'asphalte de Seyssel à poser et de faire dallages et pavage pour magasins, cours, cuisines, écuries, remises et banquettes.
Ainsi la yarde est à $1 50 au lieu de $2 qu'il était leur ancien prix, et qui est encore le prix actuel de leurs confrères. Terrasses couvertes en asphalte à $1 la yarde. Id. à la brasse de couverture en plate, 75 sous la yarde.
S'adresser office No. 5, Passage de la Bourse. 14 sep

RECU par le brick Apalachicola et à vendre par le magasin [illegible]:
[illegible] raisins secs 1re qualité,
[illegible] figues,
[illegible] amandes,
[illegible]
27 oct PCO. TIO, 10 Ste. Anne.

PROCES DE TROUETTE.
LE Discours de Mr. Mazureau dans ce procès sera publié vendredi soir, le 30 octobre. Le prix de la souscription est d'une piastre. Des listes sont ouvertes aux magasins de MM. Brulé et Lesseps et de A. Moret. Cette publication contiendra 120 pages; les dépositions des témoins y sont reproduites avec des détails circonstanciés.
Le prix de l'ouvrage pour les personnes qui ne sont pas souscripteurs sera d'une piastre et demie.
28 oct—6 T. W. COLLINS.

CHASSEURS A CHEVAL LOUISIANAIS.
LA Compagnie se réunira samedi 31 du courant, à 2 1-2 heures du soir, à la Bourse St. Louis, équipement complet, à pied. Les membres sont requis d'être ponctuels au rendez-vous.
Par ordre,
26 oct E. OIQUEL, Maréchal des Logis.

CHARBON—Constamment en mains un approvisionnement du meilleur charbon de Cannel, de Pittsburg et d'Angleterre, à vendre en lots au gré des acheteurs, sans frais de transport, à l'entrepôt de Charbon, rue du Canal, No. 123, entre les rues Carondelet et Baronne. 28 oct

POELES! POELES!!
PRIESTLY & BEIN, rue de la Nlle. Levée, No. 19, entre les rues Gravier et Natchez, et rue Tchoupitoulas, No. 20, ont reçu par les derniers arrivages de Philadelphie et de New-York, un assortiment considérable de poêles pour faire chauffer avec du bois et pour faire la cuisine, de poêles pour salons, cabinets et grandes salles. Tous ces articles sont faits d'après les genres les plus nouveaux et avec les plus grands soins; ils conviennent également pour cheminées et les comptoirs. Ils sont offerts en vente ainsi qu'un assortiment considérable de ferraillerie et de fournitures de navires, aux conditions les plus avantageuses. 28 oct

RIZ créole—Quelques tierçons, à vendre par 24 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée.

CAFE—100 sacs café Havane; 50 do Rio, à vendre par 28 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée.

SEL—300 sacs sel fin et gros, à vendre par 28 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée.

CAFE—120 sacs café prime Rio, à vendre par 26 oct CHARLES DOANE, 60, Poydras.

SON—2000 sacs son en magasin et à vendre par 28 oct CHARLES DOANE, 60, Poydras.

PORC Mess—100 barils, à vendre par 28 oct CHARLES DOANE, 60, Poydras.

PLOMB—30 barillets assortis du Missouri, à vendre par 28 oct CHARLES DOANE, 60, Poydras.

INDIENNES du pays récemment reçues, à vendre par 26 oct HAGEDORN & CRAMER, 30 Bienville.

BAS de coton, 1-2 bas et bas pour enfants, à vendre par 26 oct HAGEDORN & CRAMER, 30 Bienville.

TRAITES sur la Havane, à vendre par J. N. RICULFI, 26 oct 41, rue Toulouse, à côté de la banque des Citoyens

JAMBONS enveloppés supérieurs—Quelques barils, à vendre par CONVERSE & Co. 28 oct 55, Nouvelle-Levée.

THE Impérial en boîtes de 2 livres—Quelques caisses, à vendre par CONVERSE & Co. 28 oct 55, Nouvelle-Levée.

CHANDELLES de blanc de baleine—100 caisses en débarquement du Russel, à vendre par 28 oct CONVERSE & Co. 55, Nlle-Levée.

MELASSE—Quelques barils melasse très douce, à vendre par CONVERSE & Co. 28 oct 55, Nouvelle-Levée.

CRANBERRIES—40 1|2 et 1|4 de barils maintenant en débarquement du trois-mâts Texas, à vendre par 28 oct CHARLES DOANE, 60, Poydras.

BONNETTERIE de laine 1-2 bas, gants et mitaines à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 Bienville. 28 oct

BAS de soie anglais, de qualité supérieure pour les marchés mexicains, à vendre par HAGEDORN & CRAMER, 30 Bienville. 28 oct

CAFE—Havane, vert, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 28 oct 31, Vieille Levée.

CIGARES—Un assortiment général de cigares de la Havane, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 28 oct 32, Vieille Levée.

PIMENT—58 sacs piment, en magasin et à vendre par J. M. CABALLERO, 26 oct 37, Vieille Levée.

AVIS—Le RUSSEL capt. Glover, est en débarquement en face de la presse à coton d'Orléans. Les consignataires sont priés de prendre livraison de leurs marchandises. JAMES H. CALDWELL. 26 oct

AVIS AU COMMERCE—A louer un magasin et entresol de 52 pieds de long sur 31 pieds, et le haut de la maison contenant 12 pièces bien décorées, encoignure Chartres et Douane, No. 31. 26 oct—6

DISSOLUTION—La société existant sous la raison de N. D. Chamberlin & Co. est aujourd'hui dissoute. Le soussigné seul est autorisé à régler les affaires de ladite maison, et c'est à lui que les dettes devront être payées.
Nouvelle Orléans, 24 octobre.
26 octobre N. D. CHAMBERLIN.

A LOUER—La maison de résidence située rue Royale, No. 76. Possession peut en être donnée le 1er Novembre.
Aussi—Les magasins situés aux Nos 95 et 97 de la rue du Camp. Possession en sera donnée le 1er novembre prochain. S'adresser à WM. GRANT,
26 oct 26, rue de la Douane.

### ACADEMIE DE DANSE.
M. J. DEVOTI a l'honneur d'informer les Dames et Messieurs de la Nlle-Orléans, qu'il ouvrira ses cours de leçons de Danse dans les premiers jours de novembre prochain, au local ci-dessous indiqué.
24 oct

FORMATION de Société—Les soussignés se sont associés ce jour pour faire le Courtage de Coton en cette ville, sous la raison de Doyle & Chase. Leur bureau est rue de la Commune No. 62. MARTIN DOYLE. 24 oct JAS. A. CHASE.

TRAITES—sur New York, à vendre par WILLIAM, G. HEWES & Co. 24 oct

TABAC espagnol "Wreppers & Fillers" en magasin à vendre par KOHN DARAN & Co. 28 Bienville. 24 oct

RHUM de la Jamaïque en tonneaux, à vendre par 24 oct KOHN DARON & Co. 28 Bienville.

TRAITES SUR NEW-YORK, à vendre par 28 oct VAN WICK & Co. 35 rue du Camp.

PORC—160 barils mess et 200 do prime, à vendre par 24 oct JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras.

SAIN-DOUX—500 barillets de 1ère qualité, à vendre par 24 oct JOSEPH LANDIS & Co. 14, rue Poydras.

HABILLEMENTS d'hiver, à vendre par 24 oct FROST & Co. 8 Douane.

KERSEYS—10 balles en débarquement et à vendre par 24 oct A. DURAND, 2 rue Bienville.

PLAQUES de lit blanc de Poulpool, constamment à vendre en lots au gré des acheteurs par A. DURAND, 2 rue Bienville. 24 oct

PLOMB—40 barillets de plomb de numéros assortis en débarquement du steamer St. Louis, à vendre par WALTON & COCKAYNE. 24 oct 29, rue Nouvelle Levée

YOLES—4 yoles de navires à vendre à bord du trois mâts Nashville, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 21 oct 21, rue de la Douane

TOILE et Corde d'Emballage du Kentucky, en magasin et à vendre par WM. HENRY FULLER, 24 oct 42, rue Poydras.

SAVON—1000 caisses de différentes qualités, à vendre par WM. HENRY FULLER, 24 oct 42, Poydras.

INDIENNES françaises, nouveaux dessins, en débarquement du navire Lorena, à vendre par KOHN, DARON & Co, 24 oct 28, Bienville.

MOUSSELINES de Laine—3 balles de dessins nouveaux, en débarquement du navire Lorena, du Havre, à vendre par KOHN, DARON & Co. 24 oct 28, rue Bienville.

SOIERIES noires—1 caisse Gros de Berlin, noir bu, dernièrement reçue à vendre par CLASON & FLERS, 24 oct No. 47, rue de Chartres.

PORC—250 barils porc clair, mess inférieur à l'inspection de Boston, et à vendre par MAHARD & BROTHER, 24 oct 30 Nouvelle Levée.

LARD—60 boucauts plats côtés de Cincinnati, à vendre par MAHARD & BROTHER, 24 oct 30, Nlle. Levée.

WHISKEY—300 barils de Cincinnati rectifié, à vendre par MAHARD & BROTHER, 24 oct 30, Nlle. Levée.

AVOINE, beurre—150 sacs avoine et 30 barillets beurre de l'ouest en débarquement du steamer Alton, à vendre par LAYET & AMELUNG, 24 oct 111 Tchoupitoulas.

TOILE, corde et Ficelle—500 pièces toile du Kentucky de marque Anderson, 500 rouleaux de cordes, 10 balles ficelle en magasin et à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

PORC mess, prime pour les habitations—200 barils mess prime M. O., mess tendre, P. O. tendre, rumps, à vendre par LAYET & AMELUNG, 111 Tchoupitoulas.

BRODEQUINS de qualité supérieure convenables pour habitants dernièrement reçus par le navire Memphis, à vendre par FROST & Co, 8 Douane.

BOTTES, souliers et brodequins—Un bel assortiment à vendre par FROST & Co, 8 Douane.

UNE jeune dame, livrée depuis plusieurs années à l'enseignement du forte piano à la Nouvelle Orléans, désire se fixer à la campagne dans une famille honorable pour y continuer l'exercice de son art. Pour les renseignemens, s'adresser rue Marie entre Dauphine et Bourgogne, no 186, ou par lettre, boîte no 849, à la poste. 14 oct—5

TAPIS ET TOILES CIREES POUR APPARTEMENS.
MACAULEY & SON reçoivent et font l'ouverture à leur magasin, rue de Chartres, No. 86, d'un assortiment considérable de tapis de Bruxelles,
3 Pris superfins et fins do.
Do unis et croisés 4|4, 3|4, 5|8, 3|4 de Venise.
Toiles cirées pour appartements, de toutes largeurs, d'Angleterre et des Etats Unis.
Tapis de cheminées, serge, tapis de tables, paillassons &c.
Ils offrent ces articles à vendre à de bas prix pour du comptant. 20 oct 6

PERDU dans le courant de la journée du 20 octobre, un chien blanc avec une tache noire sur le dos. Quiconque le ramènera chez Mr. C. Danois, encoignure Perdido et Carondelet, aura une récompense. 22 oct—3

CHARBON—Aime & Bouligny ont constamment en main un assortiment de charbon de Pittsburg et de Cannel qu'ils offrent à vendre en lot au gré des acheteurs. Les ordres peuvent être laissés chez MM. Bouligny et Gannachau, Alfred Moret, Duvivier Woodleif & Co, et Benjamin Levy. 22 oct

A LOUER—Pour le 1er Novembre prochain.—Un grand magasin, rue de la Levée, faisant face à la Presse à Coton d'Orléans, convenable pour les tabacs et les cotons.
S'adresser à Mme. Ve. Ls. FOUCHER,
24 oct—5 rue de l'Annonciation.

MAGASINS A LOUER—Trois maisons à entrepôt en briques à quatre étages, à l'épreuve du feu, situées entre les rues Bienville et de la Douane, faisant face aux rues de la Nlle. Levée et de Clinton, et portant les nos. 7, 9, 11. Elles sont très bien unies, en parfait état, et avec de beaux comptoirs. Possession peut en être donnée immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à KOHN, DARON & Co.
24 oct 28, rue Bienville.

THERAPEUTIQUE VETERINAIRE.
*Avis aux propriétaires et amateurs d'animaux domestiques.*
LE sieur Ad. Nogues, élève de l'école Royale de Lyon, où il a terminé honorablement ses études, ayant exercé son art quinze ans dans un chef lieu de département de France, (à Agen), loin est un art celui de la maréchalerie, offre au public le résultat de ses connaissances tant pour l'entretien de la santé que pour la guérison des animaux malades. Son expérience de pratique et d'observation à la Nouvelle-Orléans, l'ont mis à même de guérir plusieurs maladies réputées incurables et de faire toutes les opérations relatives aux taureaux, les bœufs &c. Il se félicite de suivre une tout autre méthode, les monodactyles confiés à ses soins et de faire humblement à l'autorité et au public de la distinguer de la Société des Compagnons Maréchaux, nouvellement créée afin de ne pas tromper de leurs droits. Il visite et confectionne les animaux à lui présentés par les acquéreurs.
S'adresser sans domicile sur la Levée entre la presse à coton et le moulin de M. Wm. Debuys, 2me. Municipalité.
22 oct—6

LE soussigné a l'honneur d'annoncer son retour en cette ville et qu'il continuera à y donner des leçons de PIANO comme par le passé. CHS. HORST.
Chez Messrs. E. Johns & Co., encoignure des rues de la Commune et St. Charles. 28 oct—3

J. ST. GEZ—Ex employé de Mrs. de Goer & Riffard, informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a fait acquisition du magasin tenu par M. Barson, encoignure des rues Bourbon et St. Pierre, où il tiendra constamment et à des prix très modérés un assortiment de marchandises sèches des plus nouvelles. 23 oct

FAILLITE DE JOHN G. BOYD.
LES personnes qui ont des réclamations à faire contre cette faillite, sont priées de présenter leurs comptes, celles qui doivent sont priées de venir s'acquitter immédiatement, chez le soussigné. GEORGE BEDFORD,
28 oct—10 Syndic.

A VENDRE par Cordeviolle & Lacroix un assortiment de caleçons à corsets et à pieds, rue de Chartres No. 122. 28 oct

ACADEMIE DE CARROLLTON.
LES Rév. Messrs. [illegible] ont l'honneur d'annoncer aux pères de familles de la Nouvelle Orléans et de Jefferson ainsi que des paroisses environnantes, que leur académie maintenant établie dans le lieu avec l'aide de leur direction, pour la réception des garçons, soit comme pensionnaires ou externes
Ils s'engagent à porter l'attention la plus zélée à leur amélioration morale et intellectuelle.
Les avantages de Carrollton sont bien connus, sous le rapport de la localité. La maison spacieuse appartenant à Mr. Kohn, le jardin et ses dépendances, tout l'établissement sera admirablement adapté pour l'usage qu'ils se proposent.
Comme l'institution est strictement préparatoire l'âge des élèves est fixé de huit à douze ans. Les parents apprécieront aussi les avantages de cet arrangement.
Les préparatifs nécessaires auront lieu au plus tôt, pour la réception de jeunes demoiselles comme pensionnaires et externes. La même restriction au sujet de l'âge, s'appliquera aux deux départements.
L'année Académique se divisera en deux sessions; celle d'hiver commençant le 1 janvier et finissant le 25 juin; celle d'été, commençant le 10 juillet et finissant le 25 décembre.
CONDITIONS—Externes.
Pour l'Anglais, le Français, l'Espagnol, le Latin (y inclus l'Ecriture, l'Arithmétique, la Géographie, &c.) chacune $5 par mois
Pour deux des langues mentionnées, $8
Pensionnaires par an, $300
Payables d'avance et par quartier.
REFERENCES:
A la Nouvelle-Orléans,
Messrs. Félix Garcia, [illegible]
S. Hirlais, [illegible]
Isaac T. Preston, [illegible]
A la Paroisse Jefferson,
Messrs. F. Dugué, [illegible]
Théophile Lyrier, [illegible]
[illegible] 26 oct—St

CHARBON de Cannel en débarquement des navires Pallas et Mobile, et [illegible], à vendre par ALEX. GOW, 20, rue Bienville.
Les ordres seront reçus par MM. Duncan, McAllister & Co., [illegible], MM. Clark & Co., Nlle. Levée, entre Ursulines et [illegible], MM. Lyall & Davidson, [illegible] Orbeme, [illegible] 26 oct

## VENTES A L'ENCAN.
PAR P. A. GUILLOTTE.
IL sera vendu Vendredi, 30 octobre, en St-Charles, vis-à-vis l'écurie Kendig, beaux Mulets Mexicains acclimatés. Toute somme au-dessous de $100 comptant, au-dessus à quatre-vingt-dix jours, en billets endossés à la satisfaction du vendeur.
Les adjudications faites au-dessous de $100 devront être payées avant livraison. 27 oct—4

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Meubles.
IL sera vendu, Mercredi, le 28 courant, à 10 heures et demie du matin, à l'encoignure des rues du Canal et Royale:
Une quantité de meubles et d'ustensiles de cuisine.
27 oct—2

PAR JOS. A. BEARD.
Vente positive de propriété.
IL sera vendu à l'encan Vendredi, le 30 octobre, à midi, à la Bourse St. Louis:
Un lot de Terre avec maison situé dans le faubourg Ste. Marie, dans l'îlet borné par les rues Robertson, Jackson, Villeré et Commune, et désigné comme étant une partie du lot No. 22. Cette moitié de lot est prise sur le côté le plus près du lot No. 21, et mesure 15 pieds de face à la rue Robertson sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, mesure anglaise. La maison est en bois et à deux étages, elle se compose de quatre chambres, offices, &c. &c. avec greniers dans les chambres d'en bas, cour pavée en briques, cuisine et citernes; elle est assurée pour un an pour $1500, et est louée à $25 par mois.
L'acte de vente par devant J. B. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 27 oct—4

*Ventes à Tattersall.*
PAR JOS. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, Mercredi, le 28 courant, à 10 heures, à Tattersall, rue St. Charles:
10 belles Mules du Kentucky.
*Cette vente est sans réserve.* 27 oct—2

POUR ST. LOUIS.
LE bateau à vapeur ST. LOUIS, ayant la plus grande partie de son chargement engagé, partira jeudi, 29 du courant, à midi.
CHARLES DOANE.
27 oct

PAQUET DE LAFOURCHE.
Pour la Cote, Donaldsonville, Thibodeauxville et les ports intermédiaires.
Le steamboat SWAN, tirant peu d'eau nouvellement construit et du marcheur, capt. J. Pourcaut, partira pour les susdits ports, mardi 27 courant à 3 heures après midi.
Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à HENRY TETE, 27 oct 13, rue Conti.

PACKET REGULIER POUR MOBILE.—Directement
Le steamer H L. WHITE, cap. Quarrier partira de l'extrémité du chemin de fer du Lac, les mardis, jeudis et dimanches de chaque semaine, après l'arrivée des chars de midi.
Le fret peut être envoyé à toute heure et sera reçu au dépôt du chemin de fer.
Pour fret ou passage, s'adresser à SAM. BELL, 9 oct 60, Magasins.

POUR MOBILE et les ports intermédiaires sur le lac.—Le steamer ROANOKE, capitaine W. J. Duvall, partira du Levée [illegible] Mercredi [illegible] à 6 heures. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CONVERSE & Co. 9 oct 55, Nouvelle Levée.

POUR LA NLLE. IBERIE, Attakapas et les ports intermédiaires—Le steamboat [illegible] partira [illegible] entièrement réparé et maintenant prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports ci-dessus, jeudi prochain, le 29 courant, à 9 heures A. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à 23 oct DEBLANC & EASTON, 42 et 12, Nlle Levée.

STEAMER POUR ST. LOUIS
L'élégant steamer ST. LOUIS, capitaine Conway, est maintenant prêt à recevoir du fret, et partira pour les ports ci-dessus [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord [illegible] ou à C. DOANE, 67, rue Poydras.
27 oct

POUR ST. LOUIS, Alton, Hannibal et Quincy—Le steamer EMPRESS, capitaine [illegible], ayant une partie de son chargement arrêtée sera [illegible] expédié pour les ports ci-dessus et tous ceux situés sur la rive. Pour fret ou passage, ayant de belles chambres, s'adresser à bord au capitaine ou à VAIRIN & Co.
23 oct

POUR GALVESTON (Texas)—Paquebot régulier pour Galveston [illegible], le brick [illegible], à 10 heures A. M.
Le superbe steamboat à basse pression, double et cheville en cuivre SAVANNAH, capitaine J. S. Wade, partira positivement pour le port ci-dessus, le 1er. novembre. Ce navire [illegible] le plus court paquebot entre Liverpool et New-York; les passagers ne peuvent être surpassés en confort par aucun autre navire des Etats-Unis. La bonne réputation de son capitaine est bien connue.
Pour fret ou passage, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN, 22 oct 65, rue Gravier.

POUR LA HAVANE—Le steamer NATCHEZ, étant retourné du Nord, recommencera ses voyages entre ce port et la Havane [illegible]. [illegible] partira pour le port ci-dessus le [illegible] à 3 heures P. M. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à SAMUEL NICHOLSON, 36, rue de Canal.
Tous les passagers pour ce steamer doivent se pourvoir de leurs passeports chez le consul espagnol. Aucune cabine ne sera considérée comme engagée jusqu'à ce qu'elle soit payée. Les bagages sont au risque du propriétaire. 24 oct

POUR ST. LOUIS et les ports intermédiaires—Le steamer TECUMSEH, [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à BOGERT & HAWTHORN, 22 oct 65, rue Gravier.

POUR ST. LOUIS—Le steamer VANDALIA, capitaine Smith, ayant une partie de son chargement arrêtée, sera incessamment expédié pour les ports ci-dessus. [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN A. MERRITT, 53, rue du Camp.

### PORTS D'EUROPE
POUR LONDRES—Le trois mâts coulant BEGAN, capitaine Watson, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 29 Commune.
9 oct

A FRETER POUR MALAGA—On demande un bâtiment [illegible] pour Malaga. S'adresser [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 29 Commune.
9 oct

POUR LIVERPOOL—Le trois mâts NONANTUM capitaine Howland, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour le port ci-dessus. Pour le balance de fret ou passage, s'adresser à bord, à la presse à coton d'Orléans, ou à GEO. GREEN & BRO. 34 Camp

### CABOTAGE.
LIGNE DE BALTIMORE ET DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
POUR BALTIMORE—La barque MARY, capt. Mauch, ayant une partie de son chargement engagé partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 21, rue de la Douane.
28 oct

POUR LA MOBILE—[illegible] partira pour ce port [illegible] J. H. ASHBRIDGE.
27 oct

POUR APALACHICOLA—Pour la Nouvelle [illegible] goëlette ELIZA [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 29 rue de la Commune.
27 oct

POUR ST. JOSEPH [illegible] partira [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 29 rue de la Commune.
27 oct

POUR LA MOBILE—[illegible] J. H. ASHBRIDGE, 29 rue de la Commune.
28 oct

ON demande une goëlette pour [illegible] pour St. Joseph (Virginie) [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 29 rue de la Commune.

ON a besoin d'un bâtiment [illegible] pour aller à Campêche [illegible] bois de teinture pour le Nord de l'Europe. S'adresser à SCHMIDT & Co.
23 oct

POUR BOSTON—Le trois mâts CANTON, nouvellement construit, [illegible] partira [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 29 Commune.
22 oct

POUR BALTIMORE—Le [illegible] MARY, capitaine Mauch, ayant la plus grande partie de son chargement arrêtée, partira positivement comme il est dit ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 21 Douane.
28 oct

POUR LA MOBILE
Ligne de la Nouvelle-Orléans et de la Mobile par le nouveau bassin.
Le packet régulier, goëlette MARY ELLEN, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 29 Commune.

LIGNE DE PACKETS DE LA LOUISIANE ET DE NEW YORK.
LE trois-mâts HUNTSVILLE, capitaine Eldridge, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à G. BEDFORD & BECK, 21, rue de la Douane.
25 oct

POUR NEW-YORK—Le paquebot A. L. GOVERNOR TROUP, [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à PETER LAIDLAW, 14 oct 44, rue du Camp

POUR NEW-YORK—Le trois-mâts COTTON PLANTER, capitaine Jabez [illegible], ayant une partie de sa cargaison engagée, partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à N. D. CHAMBERLIN.

LIGNE DE LA LOUISIANE ET DE NEW-YORK.
Passage seulement.
Le trois-mâts LOUISVILLE, capitaine Hunt, partira comme ci-dessus. Pour passage, s'adresser à bord ou à E. J. HOLLINS & Co.
13 oct

POUR BOSTON—Le trois mâts ALEXANDER, capitaine Dennett, [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD & SIMMONS, 90, Magasins.
12 oct

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—Pour suivre le Josephine—Le paquet la barque E. MEZICK, capitaine [illegible], partira pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES D. DENEGRE, 1 rue Douane.
10 oct

POUR BOSTON—Ligne de la Nouvelle Orléans et de Boston—La barque packet NIAGARA, capitaine H. Snow, partira sous peu pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine Snow, en face de la rue Girod, ou à JOHN A. MERRITT, 53, Camp.
6 oct

POUR PENSACOLA—La goëlette LAURA, capitaine Jarby, ayant une partie de son chargement engagé, partira pour ce port. Pour fret ou passage, s'adresser à J. H. ASHBRIDGE, 29 Commune.

POUR BOSTON—Le navire A. 1, doublé et cheville en cuivre, OHIO, capitaine Copeland, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à STETSON & AVERY, 75 Gravier.
2 oct

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hands—Le trois-mâts JOSEPHINE, capitaine Coyle, ayant [illegible] partira pour [illegible] 150 balles de coton [illegible] passage, s'adresser à bord ou à JAMES D. DENEGRE, 16, rue de la Douane.
2 oct

### ANTILLES, MEXIQUE, &c.
POUR MATAMORAS—[illegible] le packet WATCHMAN, capitaine [illegible] partira [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à W. F. VIGERS & Co., 18, rue Gravier.
26 oct

POUR LA HAVANE—Le brick [illegible], doublé et chevillé en cuivre, AVALACHICOLA, capt. T. Thompson, [illegible]. Pour fret ou passage, s'adresser [illegible] A. CAPDEVIELLE & Co. 19, rue Toulouse.
24 oct

POUR LA HAVANE—Le brick packet CASSIAN, capitaine Sprague, partira sous peu. Pour le fret de 200 barils, fret lourd, ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à R. GRONING & Co.
19 oct

POUR LA HAVANE—Le brick ALVIN, capitaine [illegible]. Pour le fret de 300 barils, ou passage, s'adresser à bord ou à R. GRONING & Co.

ON DEMANDE un petit navire pour aller aux Indes Occidentales, s'adresser à V. BARELLI & Co.
19 oct 61, rue de la Commune

CHAMBRE DE COMMERCE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Comité [illegible] pour Octobre 1840.
PETER LAIDLAW.
A. M. LAVILLEBEUVRE.
E. LAFONTA.
B. LAVERGNE.
J. HEDOUX.
J. LANDIS.
H. T. McKENNA.
16 oct—1 m

COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DU GOLFE DU MEXIQUE.
[illegible]
A PARTIR de Dimanche, 1er Novembre, la locomotive partira tous les jours du dépôt, à l'encoignure des rues Conti [illegible], pour aller à l'habitation Dugué, ou plus loin, selon les progrès du chemin, aux heures suivantes:
SEMAINE.
Départ. Retour.
7 h 1-2 heures A. M. [illegible] heures A. M.
[illegible]
LES DIMANCHES.
Départ. Retour.
7 [illegible] A. M. 9 heures A. M.
12 [illegible] P. M. [illegible] P. M.
Nouvelle-Orléans, le 23 Octobre 1840.
Par ordre de la Direction.
24 oct WILLIAM FURST, Secr.

## VENTES A L'ENCAN.
PAR J. B. BLACHE
IL sera vendu aujourd'hui, 28 du courant, à 10 heures du matin, rue du Canal, entre les rues Magasin et [illegible], pour cause de compte:
[illegible] pipes genièvre de Hollande.
20 barils genièvre de New York.
4 demi pipes eau de vie de première.
10 vitrières, avec tiroirs etc.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin rue de Chartres no. [illegible]
Vente continue.
AUJOURD'HUI mercredi, à 10 heures précises du matin au magasin de M. Sassinot, rue St. Louis, no. [illegible], on conclura la vente de comestibles, consistant en [illegible], Marseille, de Bargasse, sucre Havane et du pays, [illegible] barriques et en caisses, vin de Madère vieux, [illegible] de très peu de temps, on vendra les eaux de vie de [illegible] Dupuy, Dussaut et Castillon.
Les conditions, qui sont avantageuses, seront connues au moment de la vente.

PAR J. LE CARPENTIER.
IL sera vendu aujourd'hui mercredi 28 du courant à 10 heures précises de l'après midi, rue Conti no. [illegible], le ménage [illegible] et bourgogne, les meubles suivants [illegible] 3 lits, 2 lavabos, 1 garde manger, 4 tables, 1 armoire [illegible] 1 lot d'ustensiles de cuisine, etc.

NÈGRES DE CHAMP.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu, à l'encan, aujourd'hui, Mercredi, [illegible] à la Bourse St. Louis:
PETER, âgé de 22 ans, bon nègre, robuste et excellent laboureur de champ et journalier, pleinement garanti.
JIM, âgé de 45 ans, nègre de champ, pleinement garanti.
JOHN, 27 ans, nègre de champ.
GEORGE, 40 ans, bon jardinier, nègre de champ, pleinement pleinement garanti.
Les actes de vente pardevant J. B. Marks, not. pub. aux frais de l'acquéreur.

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
Magasin No. 167, rue de Chartres
Chargement du brick Canton, de Bordeaux.
AUJOURD'HUI Mercredi, 28 du courant, à 4 heures de l'après midi, il sera vendu, maintenant en débarquement du brick Canton, venant de Bordeaux, à la Levée vis-à-vis la rue St. Philippe:
140 1|2 barriques Vin de Mont-Ferrand,
10 do do Pauillac Médoc,
50 do do Barsac,
10 quarts de pipes eau de vie de J. J. Dupuy,
25 barils vinaigre de Sauterne.
[illegible] barils vinaigre, [illegible]
[illegible] St. Julien
10 balles bouchons de [illegible]
[illegible] Condition: à la vente.

PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu à l'encan, vendredi, le 30 courant, à 10 heures précises du matin, au dépôt de Tchoupitoulas, à la suite d'un magasin de marchandises sèches, une quantité de groceries, d'étagères et de ustensiles de magasin [illegible], une barre, des meubles de chambre &c.
Conditions comptant.

PAR JH. LE CARPENTIER.
IL sera vendu aujourd'hui, mardi [illegible] 1840, à midi, [illegible] la Bourse St. Louis, [illegible] Levée [illegible] partie interne [illegible] suivants, savoir:
[illegible]

[illegible] conformément à la résolution passée par le conseil Municipal No. 1, le 19 octobre 1840, les marchands [illegible] devant [illegible] Levée, que les jours [illegible] seront enlevés, et toute contravention [illegible] sera punie d'une amende [illegible] Municipalité.
[illegible]

PAR JOS. A. BEARD.
NÈGRES.
IL sera vendu [illegible] le courant, à midi, à la Bourse St. Louis, [illegible]:
[illegible] LIZA, âgée de 26 ans, domestique de [illegible] pleinement garantie.
[illegible] SAM, âgé de 41 ans, robuste, bon nègre [illegible]
[illegible] HENRY, âgé de 27 ans, garçon de magasin [illegible]
[illegible] ISRAEL, âgé de 40 ans, bon peintre et [illegible]
[illegible] à la vente [illegible] J. B. Marks not. pub. 27 oct

PAR R. B. SYKES.
[illegible]
IL sera vendu, mercredi, le 28 du courant, à 10 heures [illegible] rue des Magasins no. 34, en [illegible]:
[illegible] d'emballage, d'Ecosse, de qualité [illegible]
[illegible] 27 oct

PAR J. LEVY.
IL sera vendu [illegible] prochain, le 28 courant, à 10 heures [illegible] de Bordeaux, [illegible] de Danbee, [illegible] d'Allemagne [illegible]
[illegible] marques différentes) [illegible] 27 oct

PAR JOS. A. BEARD.
[illegible] de coton.
IL sera vendu [illegible] à midi, [illegible] et St. Charles [illegible] dessus
[illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ.
IL sera vendu [illegible]
[illegible]

PAR FAUCHER & FERNANDEZ.
IL sera vendu [illegible]
[illegible]

PAR HEWLETT & CENAS.
Vente de Syndic.
IL sera vendu Samedi [illegible] novembre prochain, à [illegible] Shannon & Bradley, dans la rue des Magasins [illegible]
[illegible]

PAR FAUCHER & FERNANDEZ.
IL sera vendu [illegible] à la Bourse St. Louis [illegible]
[illegible]

VENTE PAR COLIS.
[illegible] Bottes, Souliers, Brodequins.
PAR J. LEVY.
IL sera vendu [illegible] magasin de [illegible]
[illegible] 27 oct

PAR T. DOMINGON.
SAMEDI [illegible] à midi, [illegible] St. Louis, [illegible]
[illegible]

[illegible] PAR J. A. BEARD
IL sera vendu [illegible] prochain à midi, [illegible]
[illegible]